MAÎTRISE D'OUVRAGE

Voies navigables de France

Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage

PROGRAMME

Restauration de la continuité écologique sur la rivière Moselle

Ouvrage de franchissement piscicole au barrage d'Argancy

Annexe n°2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	Valentin Mickaël
Lieu-dit / BP	169 rue de Newcastle
Code postal / Commune	54000 Nancy
Pays	France

N° consultation du téléservice : 2024070801167TKK
Référence de l'exploitant : 2428011886.242801RDT02
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : Mickaël Valentin
Date de réception de la déclaration : 08/07/2024
Commune principale des travaux : 57640 Argancy
Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange L1
Personne à contacter :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 70011
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : +33497461600 Fax :

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
			[ ]	cm	
			[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdcs.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : ORANGE
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tél : +33 497461600

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE
Signature :
Date : 08/07/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V6.6.1_1.00)

orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:

https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Echelle : 1/2000

Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]

Points topographiques

© Orange

886.242801RDT02 - Argancy 57640 - 20240708011167TKK

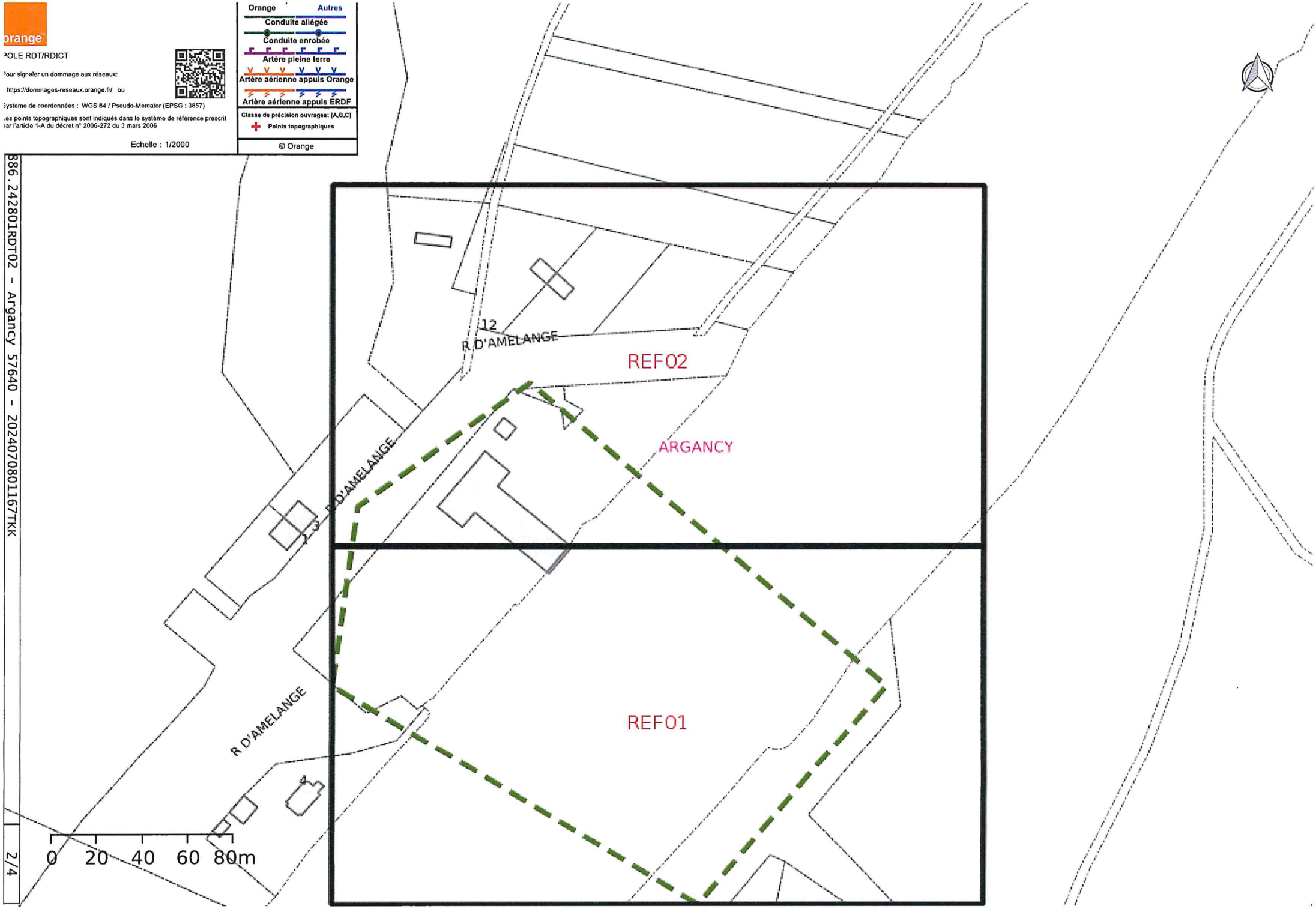

orange

'OLE RDT/RDICT

our signaler un dommage aux réseaux:

https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou

ystème de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

es points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit ar l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 1 / 2 Echelle : 1/1000

Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
Points topographiques	

© Orange

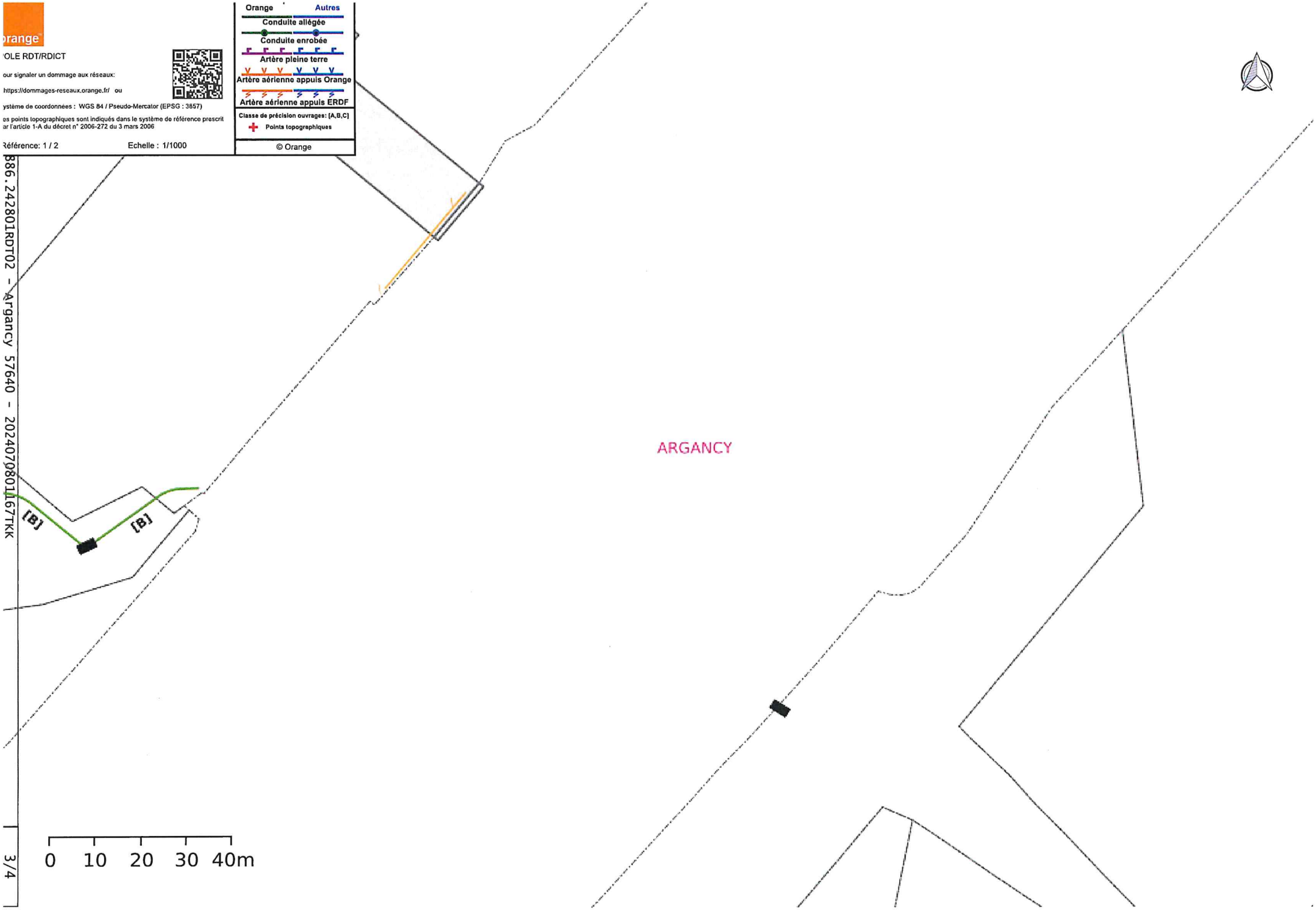

886.242801RDT02 - Argancy 57640 - 20240708011167TKK

3/4

orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:

https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 2 / 2 Echelle : 1/1000

Orange Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère pleine terre

Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]

Points topographiques

© Orange

886.242801RDT02 - Argancy 57640 - 20240708011167TKK

4/4

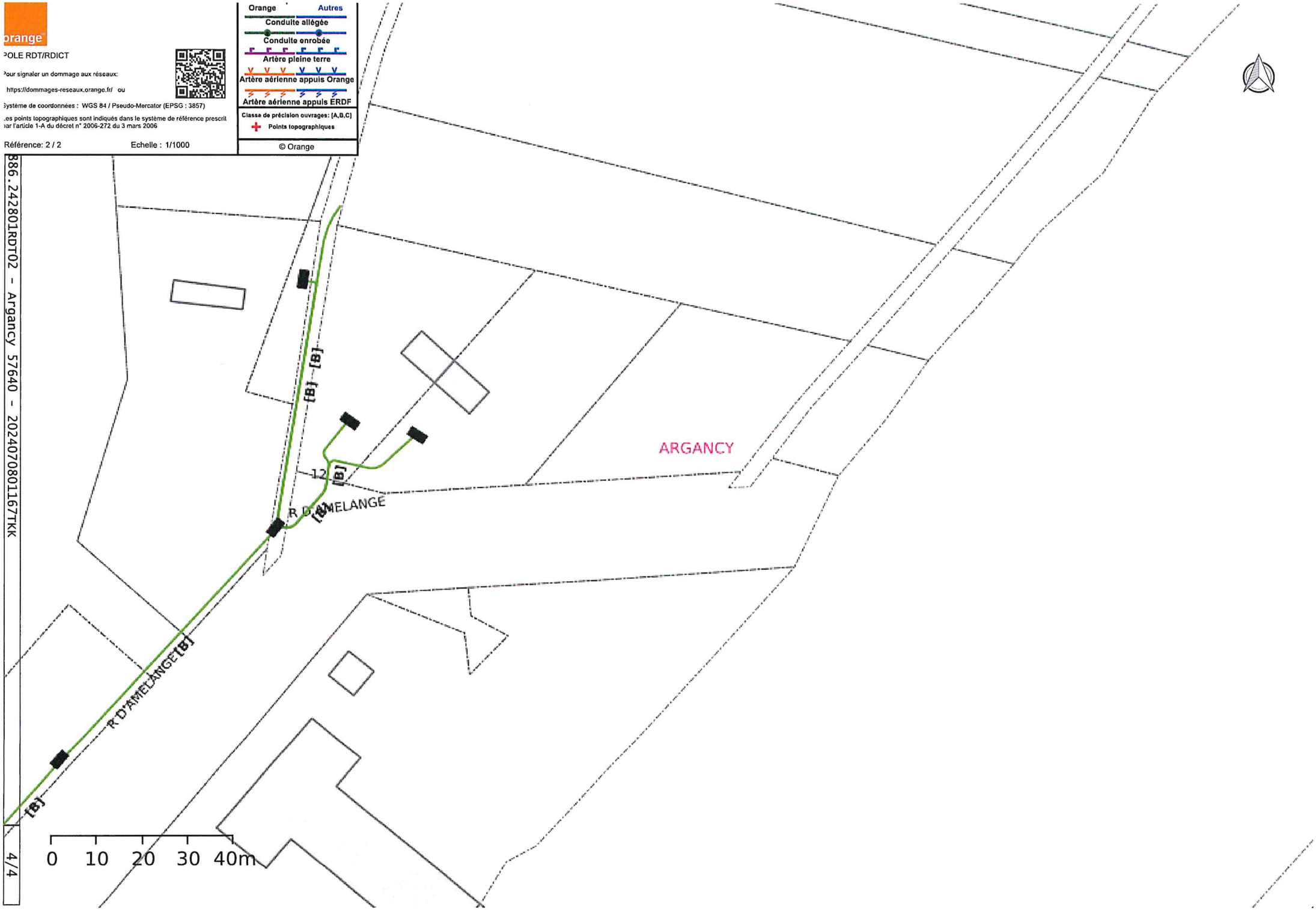

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : VNF DIMOA
Complément / Service : CS 80062
Numéro / Voie : 169 RUE DE NEWCASTLE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54036 NANCY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2024070801167TKK
Référence de l'exploitant : non
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : VALENTIN MICKAEL
Date de réception de la déclaration : 08 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : ARGANCY
Adresse des travaux prévus : AUCUNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : réséda RESEAUX ELECTRIQUES DE PROXIMITE
Personne à contacter : Service E-M / Bureau de Conduite
Numéro / Voie : 2 bis rue Ardant du Picq
Lieu-dit / BP : BP 10102
Code Postal / Commune : 57014 Metz Cedex 01
Tél. : 0387345451 Fax : 0387344560

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL TL ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	13 plan elec	1/350	15 / 07 / 2024	[x]	cm	
			/ /	[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Veuillez prendre contact avec notre représentant avant le démarrage des travaux

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1,6.1 et 6.2 du guide (fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ◉ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0969363510

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : PERRIN
Désignation du service : Exploitation-Maintenance
Tél. : 0671607880

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : INTERIMAIRE
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 15 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa
N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

☑ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : VNF DIMOA
Complément / Service : CS 80062
Numéro / Voie : 169 RUE DE NEWCASTLE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54036 NANCY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2024070801167TKK
Référence de l'exploitant : non
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : VALENTIN MICKAEL
Date de réception de la déclaration : 08 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : ARGANCY
Adresse des travaux prévus : AUCUNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : UEM
Personne à contacter : Service Eclairage Public
Numéro / Voie : 2 Place du Pontiffroy
Lieu-dit / BP : BP 20129
Code Postal / Commune : 57014 Metz Cedex
Tél. : 0387344500 Fax : 0387344560

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☑ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : ____ ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	☐	___ cm	
		___ / ___ / ___	☐	___ cm	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1.6.1 et 6.2 du guide (fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0969363510
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : PERRIN
Désignation du service : Exploitation-Maintenance
Tél. : 0671607880

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : INTERIMAIRE
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 15 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Vous allez effectuer des travaux peut-être situés à proximité d'ouvrages électriques dont vous ignorez l'existence. Pour vous en assurer, respectez la procédure suivante. Il en va de la sécurité des personnes et des ouvrages au service du public.

Les conditions de travail dans l'environnement d'ouvrages électriques sont soumises aux dispositions du code de l'environnement articles L554-1 à L554-4 et R554-1 à R554-39 relatifs à la sécurité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux et de manière générale à l'ensemble de la législation en vigueur.

AVANT TOUTE INTERVENTION,

une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), disponible auprès du téléservice du guichet unique : **http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr** ou d'un prestataire certifié, doit être remplie et adressée à l'exploitant : **réséda - 2 bis Rue Ardant du Picq - BP 10102 - 57014 METZ cedex 01** au moins 15 jours avant le début des travaux.

- réséda y répondra par un récépissé. Si ce dernier signale la présence d'ouvrage HTB sur l'emprise du chantier, il est alors nécessaire de convenir d'une date de rencontre, au moins 48 heures avant le début des travaux, en prenant rendez-vous avec un surveillant de réseaux de réséda.
- Lors de cette réunion de chantier, dans le cas de réseaux souterrains, un repérage sera réalisé. Pour les réseaux aériens comme souterrains, des consignes particulières à suivre lors de l'exécution des travaux, vous seront communiquées.
- Il conviendra de signaler au surveillant de réseaux de réséda toute différence entre le repérage préalable, réalisé par ses soins à partir de plans, et le tracé révélé par les sondages. De plus, à proximité des canalisations souterraines, le terrassement devra être réalisé manuellement.
- En cas d'endommagement accidentel d'un ouvrage, même superficiel, vous devrez alerter immédiatement réséda.

DE MÊME, VOUS NE DEVEZ JAMAIS :

- **vous aider des câbles pour monter ou descendre dans une fouille,**
- **vous servir de ces ouvrages pour supporter une charge quelconque (coffrage, passerelle...),**
- **déboîter ou sectionner des fourreaux sans y être autorisé.**

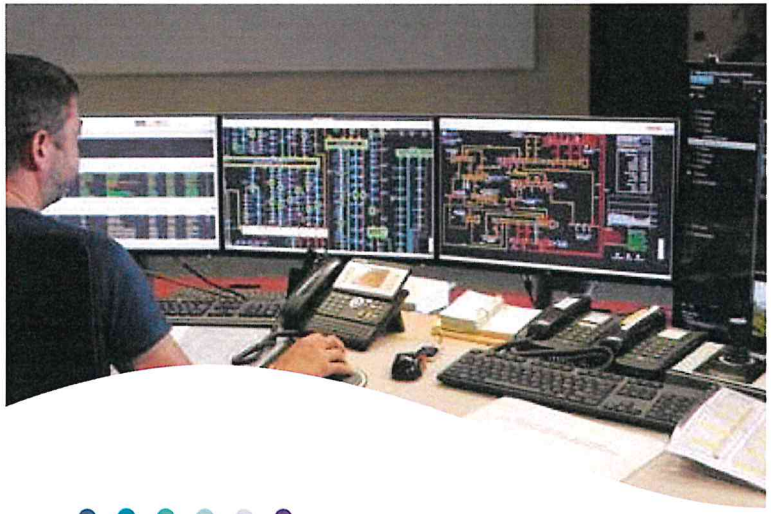

réséda, proche de ses clients

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur : reseda.fr

ou en cas d'urgence appelez le :

N°Cristal 09 69 36 35 10

APPEL NON SURTAXÉ

réséda
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE PROXIMITÉ

2 bis rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 01

réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique. réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépannage.

réséda SA au capital de 10 040 000 euros • 2 bis rue Ardant du Picq • BP 10102 - 57014 METZ CEDEX 01 • RCS Metz 497 833 418 • Phixeo communication • © réséda, AdobeStock • 01/2024

réséda
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE PROXIMITÉ

Protégez-vous, gardez vos distances

Recommandations aux entreprises et aux particuliers amenés à réaliser des travaux à proximité des réseaux d'énergie électrique.

Comment travailler en toute sécurité, à proximité des ouvrages électriques aériens et souterrains ?

RESTEZ ÉLOIGNÉS DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

Le danger existe à proximité d'une ligne électrique. Vous pouvez provoquer un arc électrique (appelé "amorçage") et entraîner une électrocution.

DISTANCES À RESPECTER :

Tension inférieure à 50 000 Volts : d > 3 mètres - Tension supérieure où égale à 50 000 Volts : d > 5 mètres.

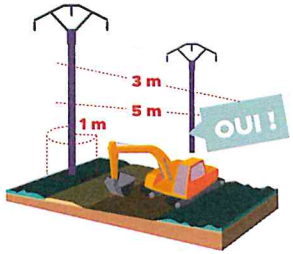

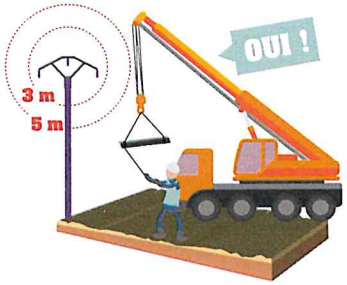

NE TOUCHEZ JAMAIS UN CÂBLE OU UN FIL ÉLECTRIQUE, MÊME TOMBÉ À TERRE

TOUTE CANALISATION ÉLECTRIQUE, MÊME APPAREMMENT HORS SERVICE, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT SOUS TENSION.

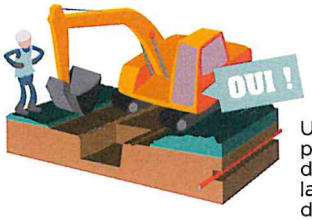

Une ou plusieurs personnes qualifiées doivent assurer la surveillance des opérations.

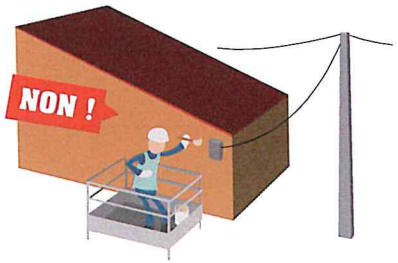

À proximité des canalisations souterraines, le terrassement doit être réalisé manuellement.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, RESTEZ VIGILANTS ET À BONNE DISTANCE !

POUR ÉVITER CES ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS,

prenez les mesures nécessaires

Les procédures à suivre

- Pour assurer votre sécurité et celle des tiers.
- Pour obtenir, sans interruption, une énergie de qualité, en évitant les coupures accidentelles.
- Pour protéger les ouvrages au service du public.

Il faut :

- **établir une DT et une DICT** (Déclaration de Projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux),
- **procéder au repérage des ouvrages,**
- **respecter les consignes de sécurité.**

RECOMMANDATIONS

Les conseils indiqués dans ce document ne présentent aucun caractère exhaustif et ne sauraient se substituer, de quelque manière que ce soit, aux textes réglementaires en vigueur (notamment le code de l'environnement articles L554-1 à L554-4 et R554-1 à R554-39 relatifs à la sécurité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) auxquels l'entreprise chargée de l'exécution des travaux doit se soumettre.

réséda

Lire et comprendre un plan réséda

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par réséda.

Il vous donnera les éléments de lecture des plans fournis en réponse à votre DT/DICT.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages réséda sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'endommagement des ouvrages et d'électrisation des exécutants.

Ce document est à imprimer en « taille réelle », recto-verso, « retourner sur les bords courts ».

version 4 du 23/05/2024

LEGENDE DES PLANS

OUVRAGES DU RESEAU ELECTRIQUE

LEGENDE

Câble souterrain BT brcht / BT réseau / HTA / HTB

Câble aérien BT brcht / BT réseau / HTA / HTB / THT

Câble hors exploitation souterrain BT brcht / BT réseau / HTA / HTB

Câble hors exploitation aérien BT brch / BT réseau / HTA / HTB

Câble abandonné tout niveau de tension souterrain / aérien

Fourreau

Câble optique souterrain / aérien

Câble TBT souterrain / aérien

Fourreau télécom

CANALISATIONS ELECTRIQUES ET CLASSE DE PRECISION

	Classe A *incertitude max inférieure ou égale à 0.5m de part et d'autre de l'ouvrage*	**Classe B** *incertitude max supérieure à la classe A et inférieure ou égale à 1.5m de part et d'autre de l'ouvrage*	**Classe C** *incertitude max supérieure à la classe B*	**Dérogation** **(*)**
Le symbole de la classe de précision est positionné sur l'ouvrage électrique	A A A A	B B B B	C C C C	Le symbole de la classe de précision est entouré d'un cercle

(*) *parties d'ouvrages cartographiées, très limitées et difficiles d'accès : intersections de routes, traversées obliques de route, présence d'infrastructures au-dessus ou pour lesquelles des mesures de localisation ont été menées par l'exploitant selon les meilleures techniques de détection non intrusives disponibles mais n'ont pas permis d'atteindre la classe A*

Dans un rayon de 5 m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux.

La classe de précision est garantie uniquement sur la planimétrie (x, y). **La classe de précision altimétrique (z) de l'ensemble des ouvrages est C.**

Conformément au fascicule 2 « guide technique » de la réglementation « DT/DICT », pour réaliser des **travaux en zone d'incertitude** sur la position des ouvrages réséda (parties hachurées sur l'illustration ci-contre), il est nécessaire d'utiliser une **technique manuelle** non agressive dite « technique douce ».

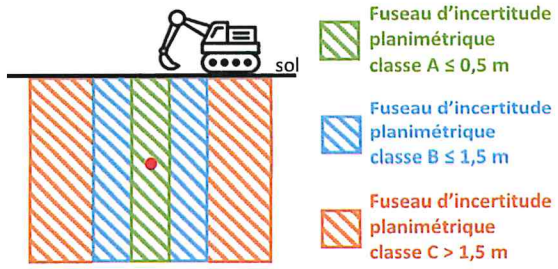

POSITIONNEMENT

L'implantation des réseaux par rapport au fond de plan est donnée à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda. Les plans fournis ne sont pas à l'échelle.

La classe de précision est garantie uniquement par la valeur des cotations ou les coordonnées des points levés.

COTATIONS

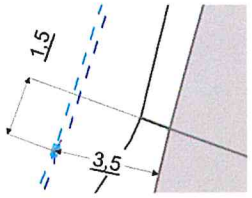

Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre l'ouvrage et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes et durables sur le terrain.

Certaines cotations sont dites « forcées ». Elles sont soulignées. La distance notée est différente de celle mesurée sur le plan. C'est la distance notée qui est à prendre en compte.

COORDONNEES GPS

Les coordonnées de certains points levés sont données sur le plan avec une étiquette comme l'étiquette ci-contre.

Elles sont données en Lambert 93 dans le référentiel RFG93.

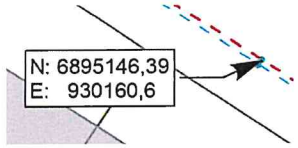

PROFONDEURS

La profondeur est renseignée dans un encadré. Elle est exprimée en mètre (m). Seules profondeurs anormales sont représentées. Il s'agit des profondeurs supérieures à 1,1 m ou inférieur à 0,80 m.

Attention : le niveau du sol peut évoluer dans le temps. Il est donc possible que les ouvrages réséda soient situés à une **profondeur différente** de celle indiquée ou que des **profondeurs anormales ne soient pas indiquées.**

GRILLAGES AVERTISSEURS

La présence de grillages avertisseurs ne peut être garantie sur l'ensemble des ouvrages, en particulier sur les plus anciens.

AFFLEURANTS ET OBJETS PRINCIPAUX

Les éléments suivants sont présents à plusieurs niveaux de tensions. En couleur, le niveau de tension est donné par la couleur du symbole. En noir et blanc, il est donné par le style du trait représentant le câble directement superposé à l'affleurant.

Jonction aéro-sout. BT brcht / BT Réseau / HTA / HTB / THT

Jonction aérien BT / HTA /THT/HTB

Jonction sout. BT brcht / BT Réseau / HTA / HTB / THT

Poteau console

Poteau béton armé

Poteau bois

Portique

Pylone

IA HTA aérien

Ouvrage GC

Mise à la terre (linéaire)

Poste HTA/BT

Mise à la terre

Parafoudre

Noeud fictif

Noeud fin de réseau

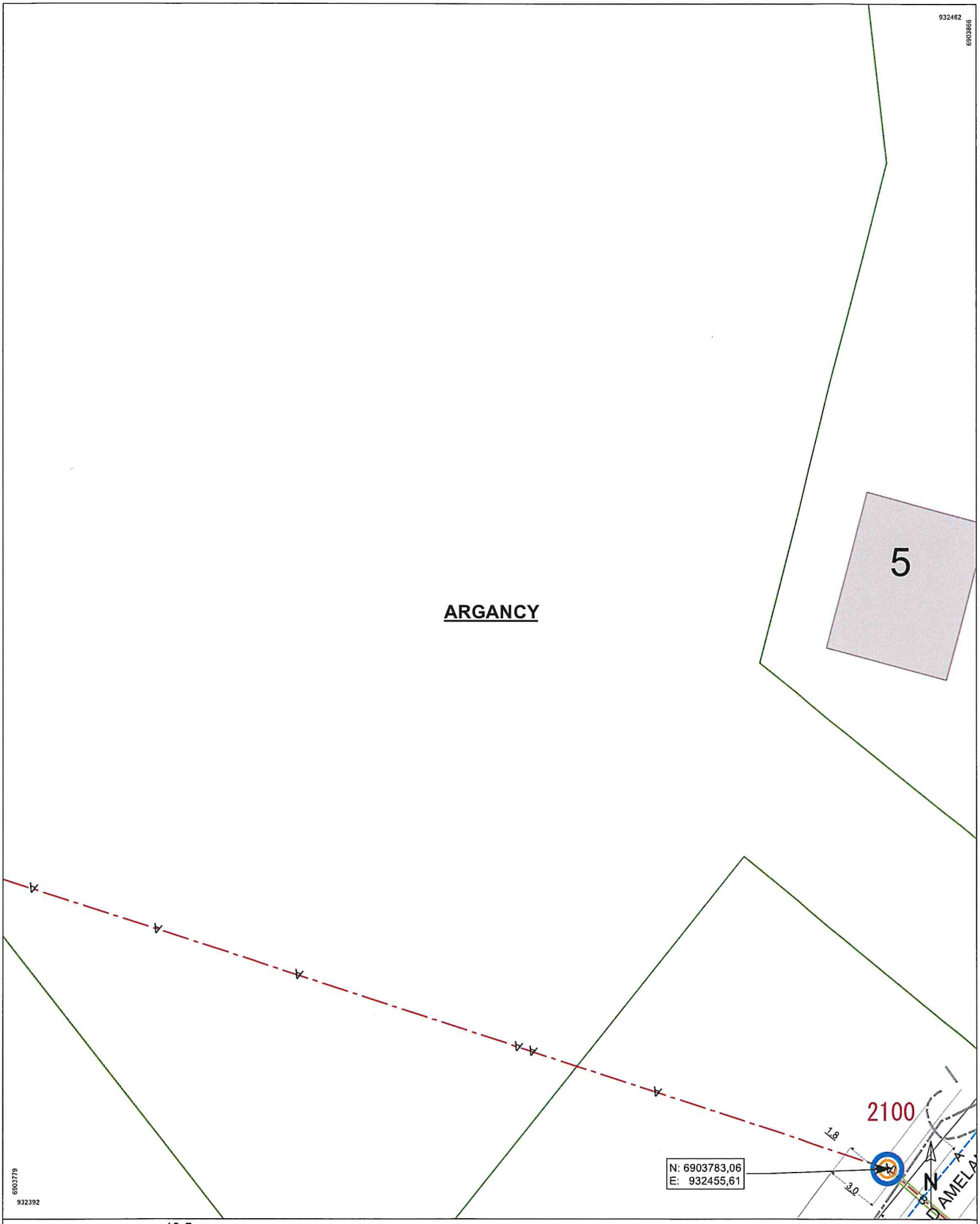

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 1	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

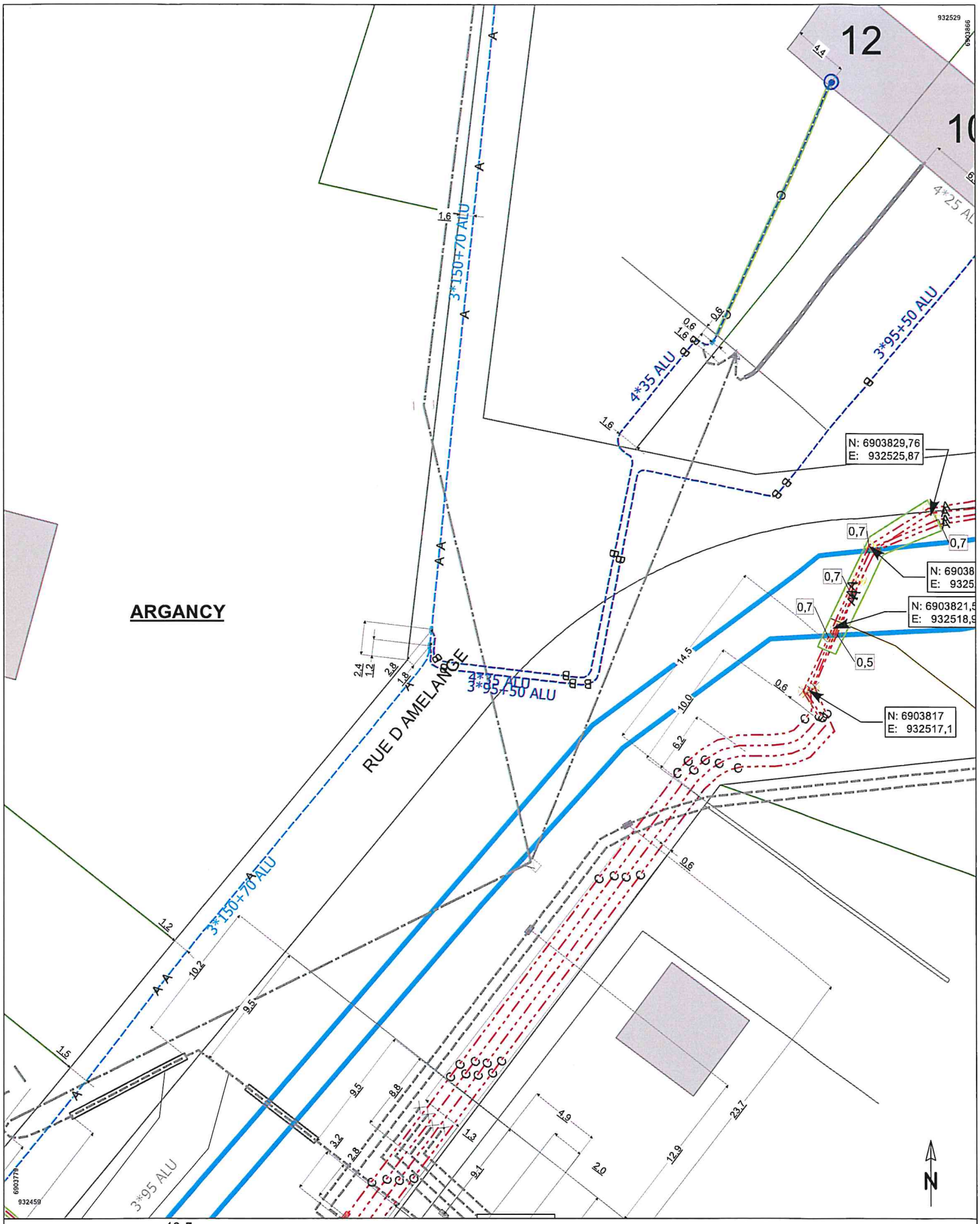

10,5 m

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 2	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

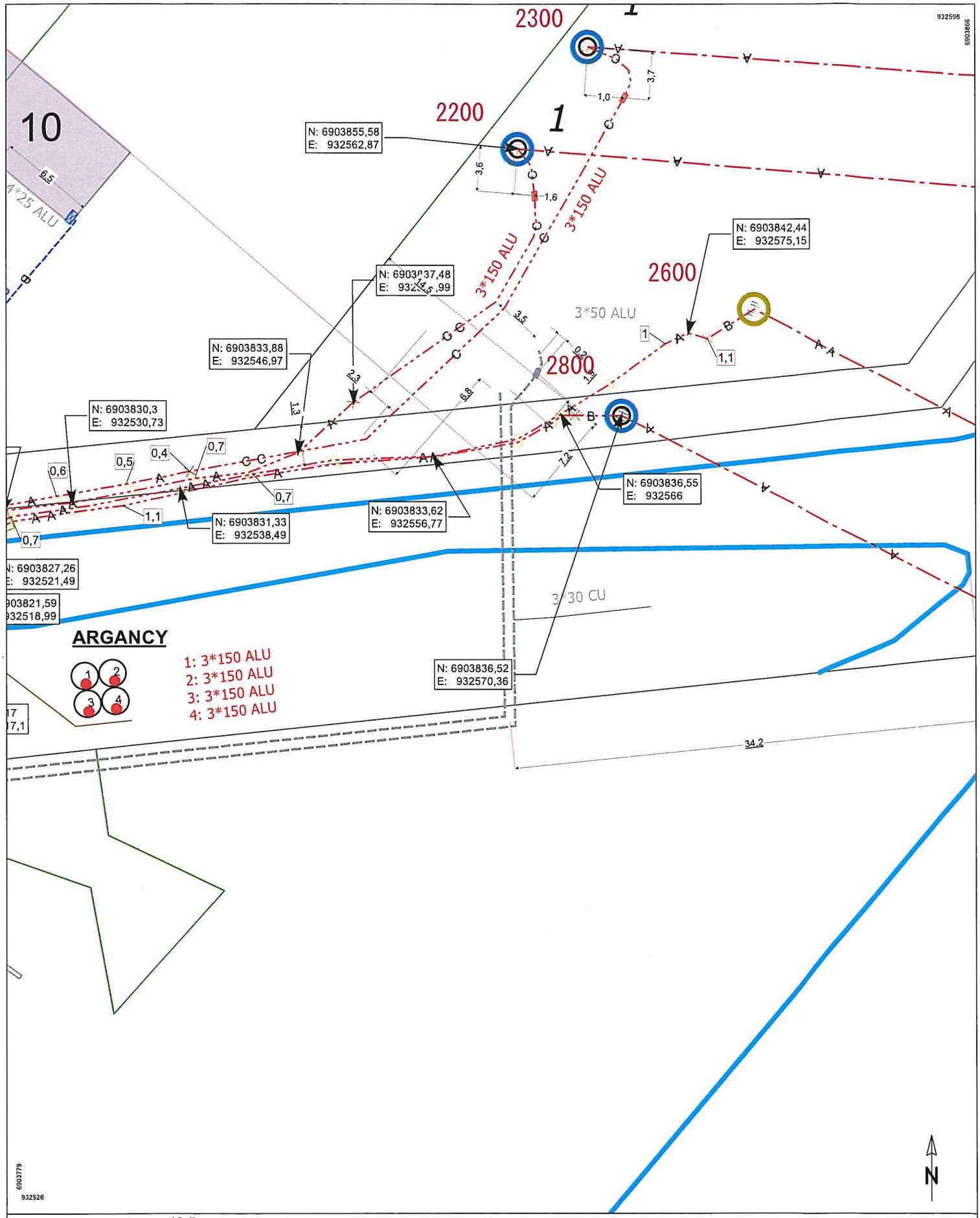

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 3	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

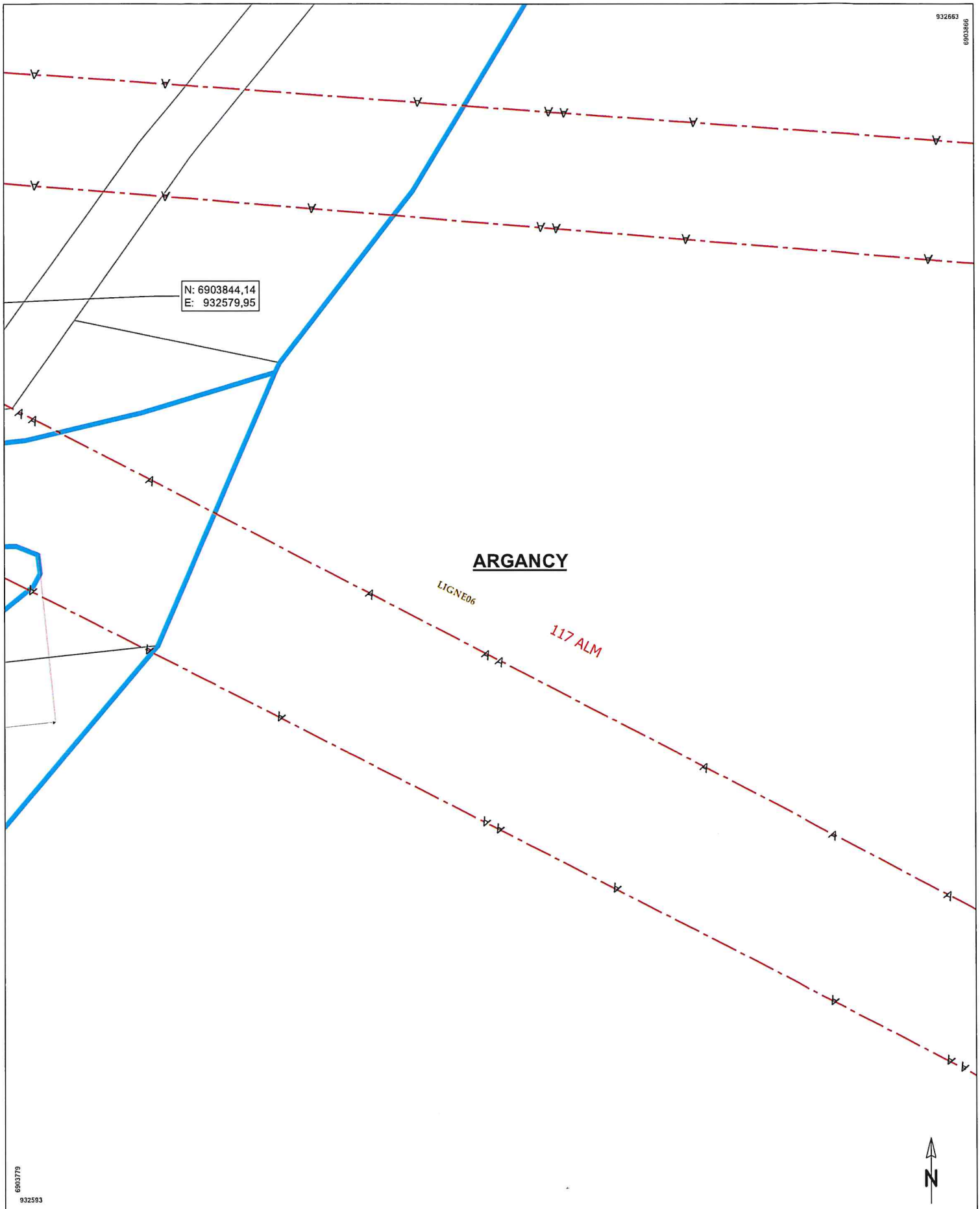

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 4	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

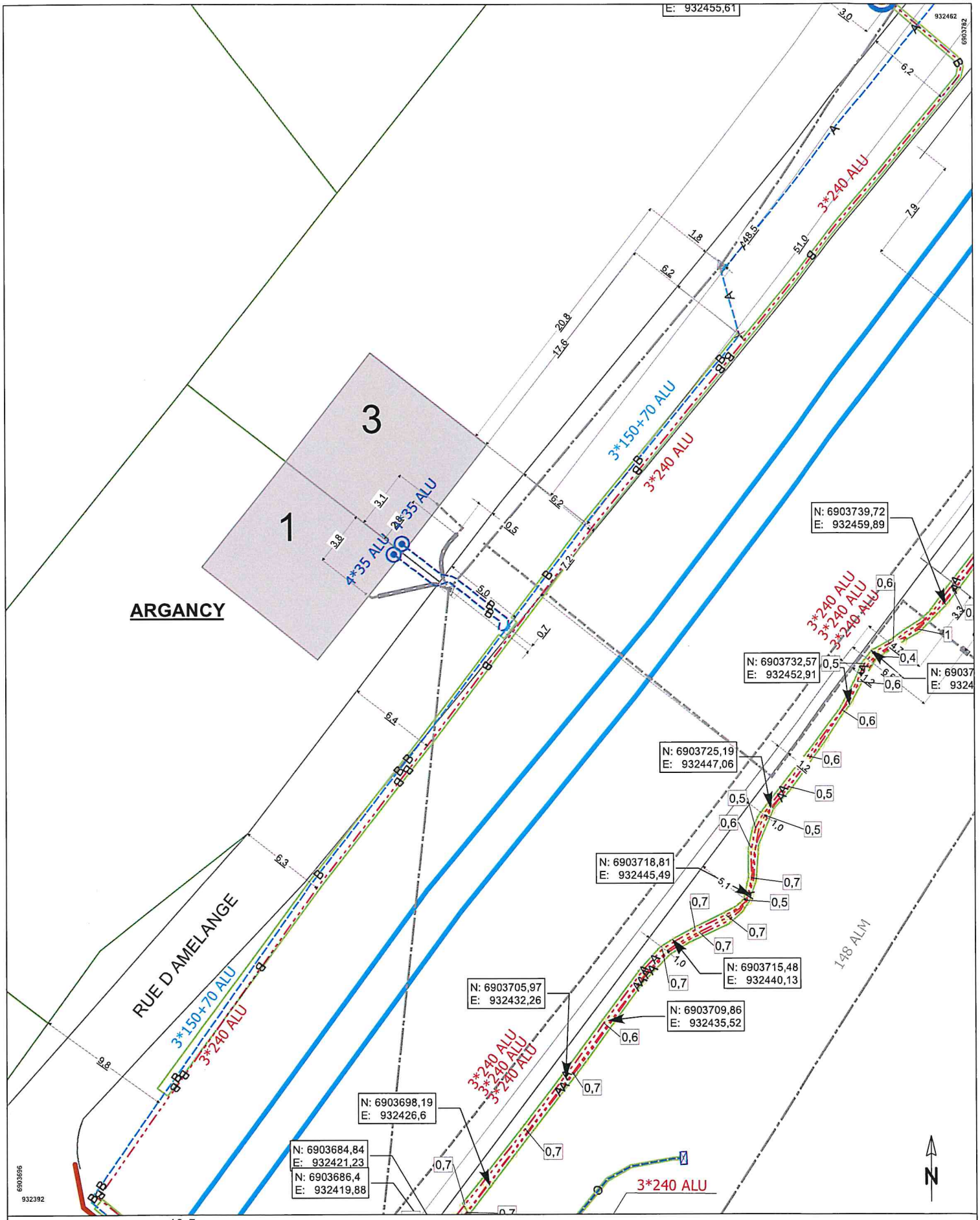

10,5 m

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:54	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 5	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

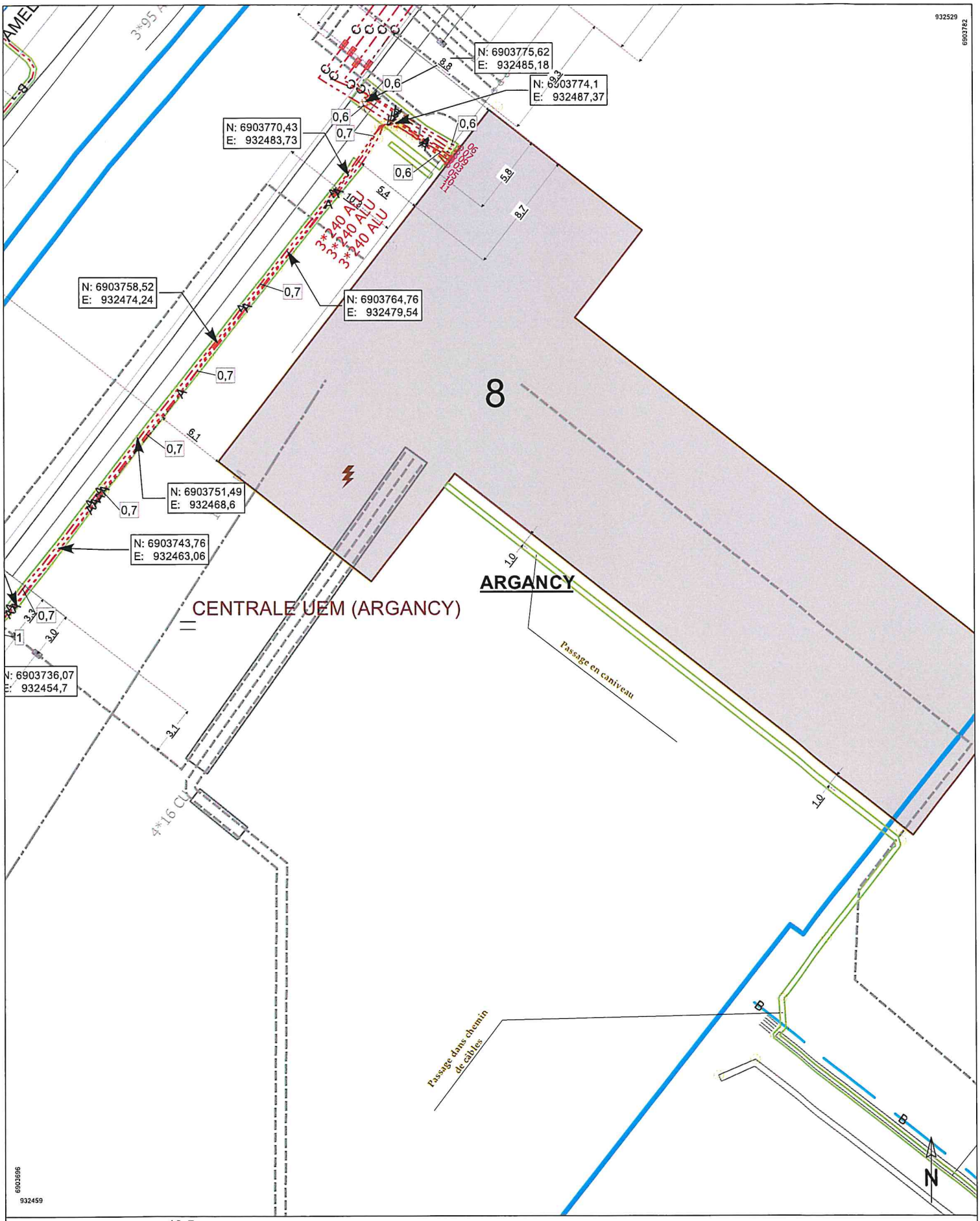

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 6	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

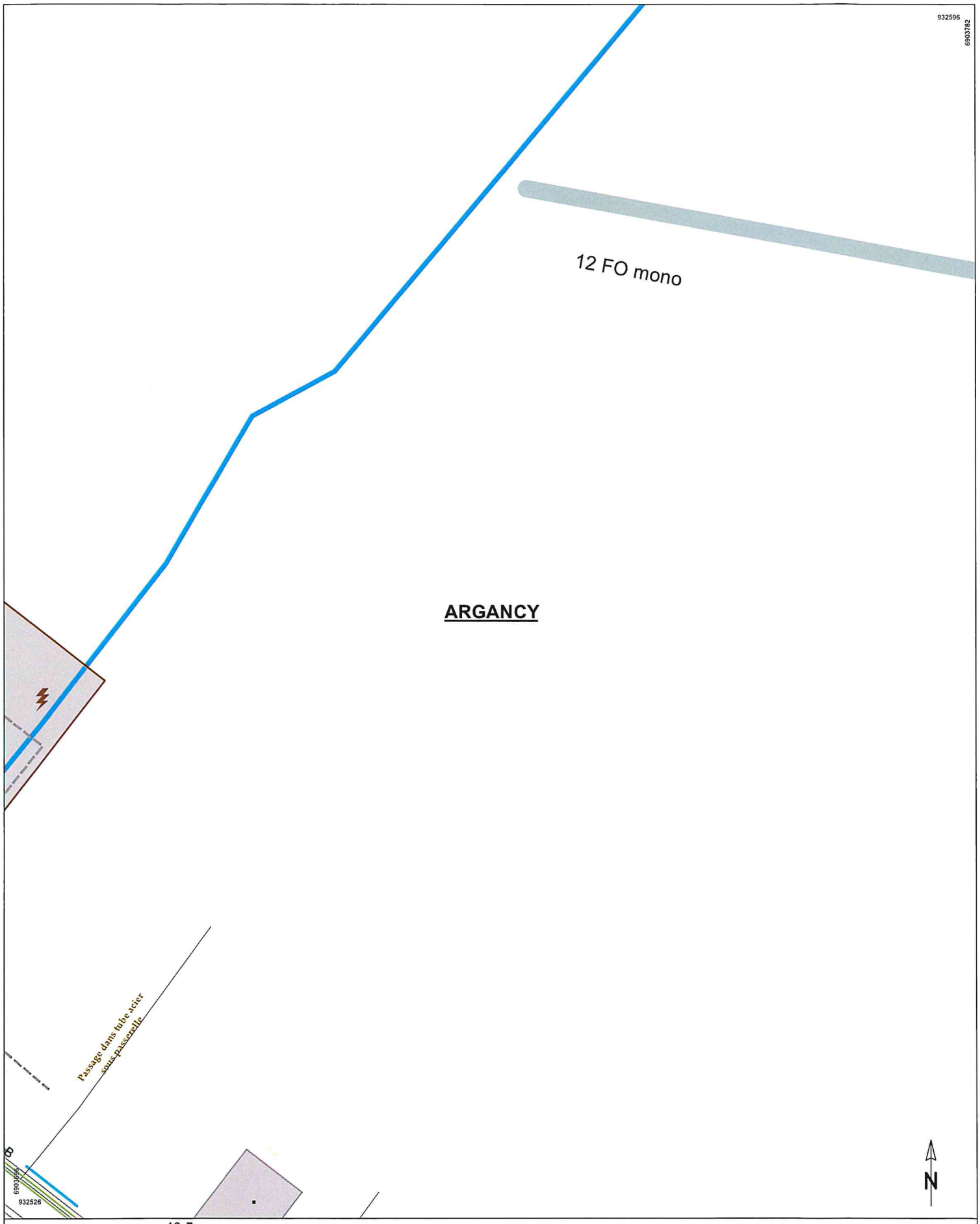

10,5 m

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.
L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 7	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

932663

6903782

LA MOSELLE

ARGANCY

6903696

932593

N

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.

Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.

Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda

2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 8	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

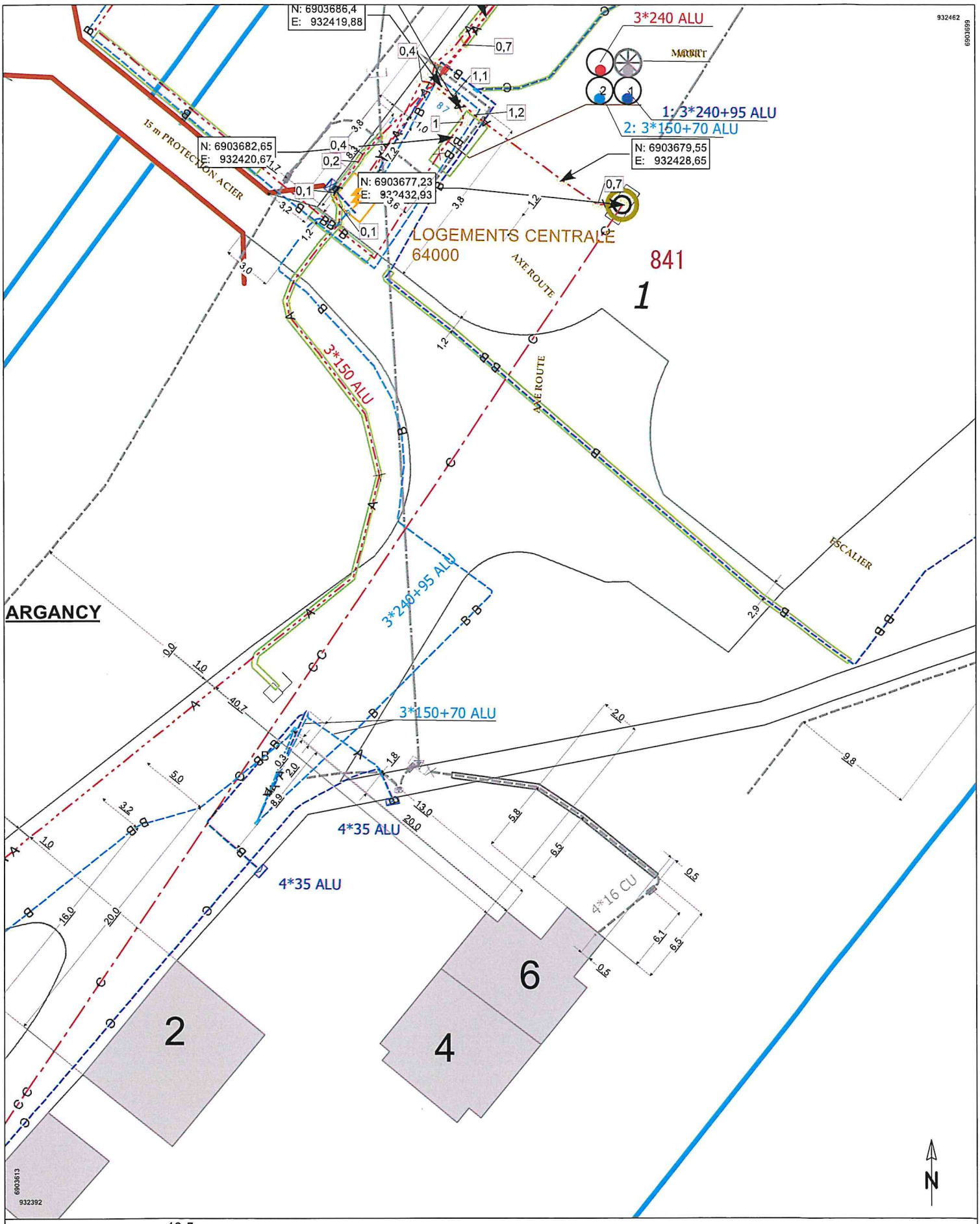

10,5 m

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:53	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 9	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

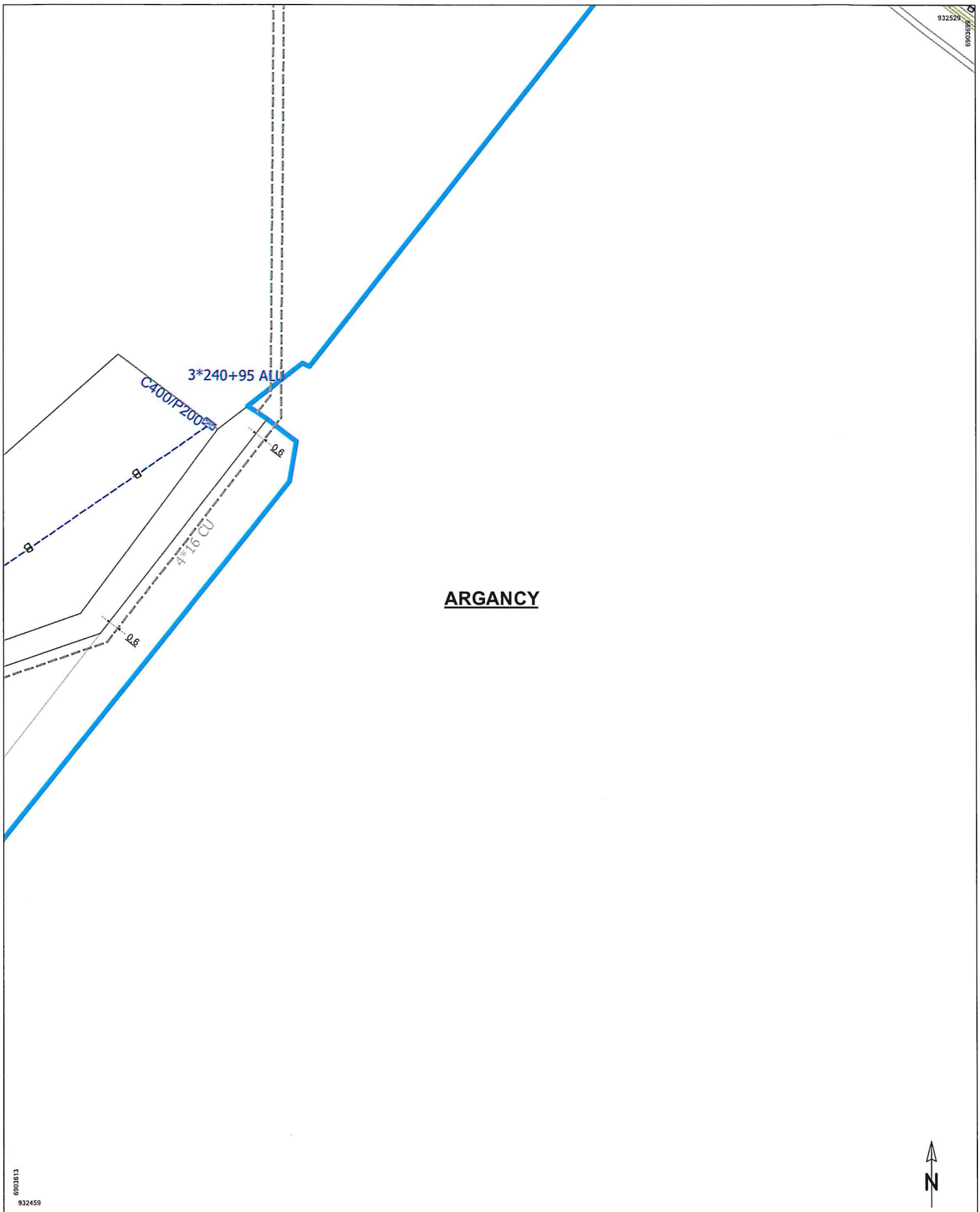

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:54	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 10	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

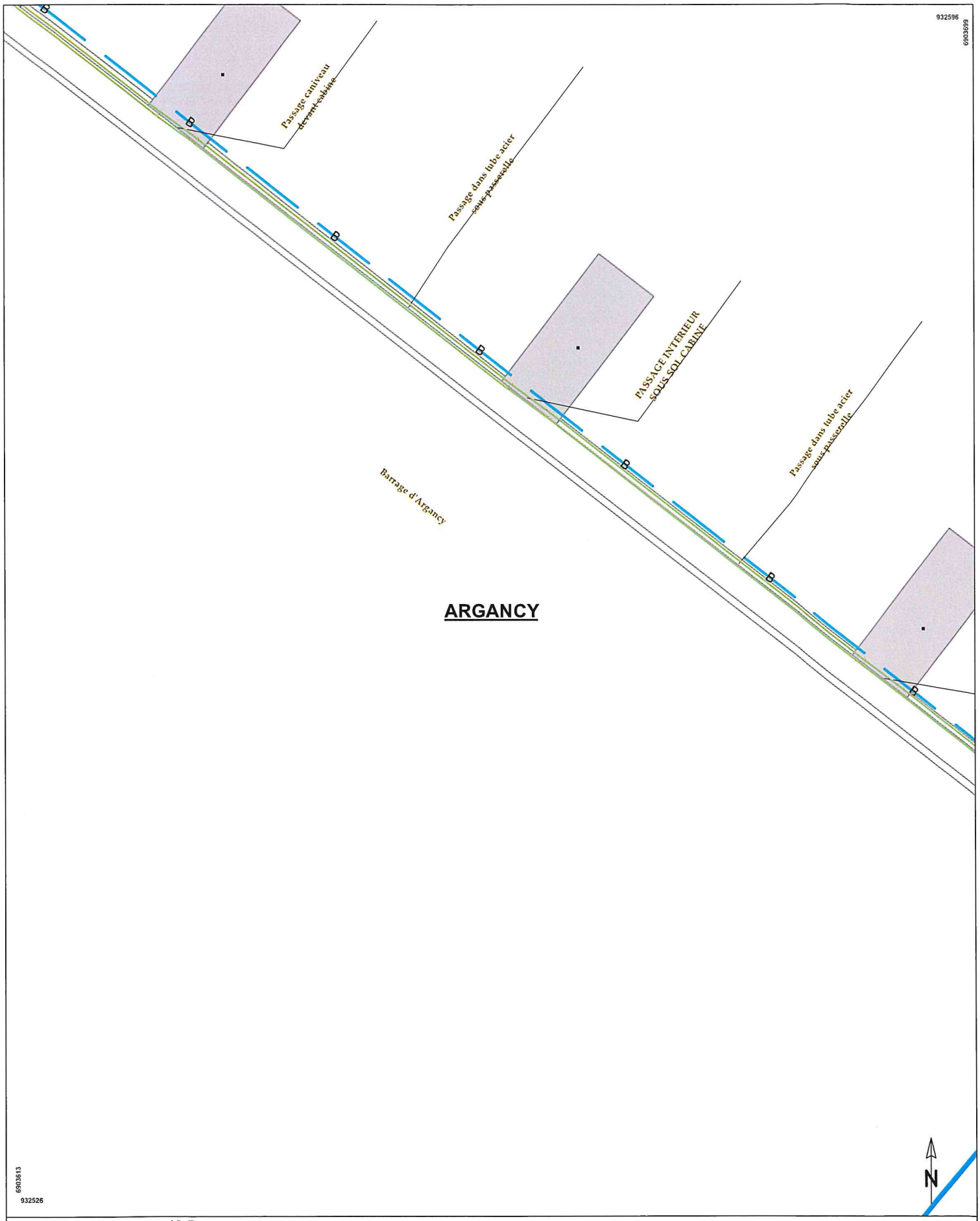

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:54	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 11	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

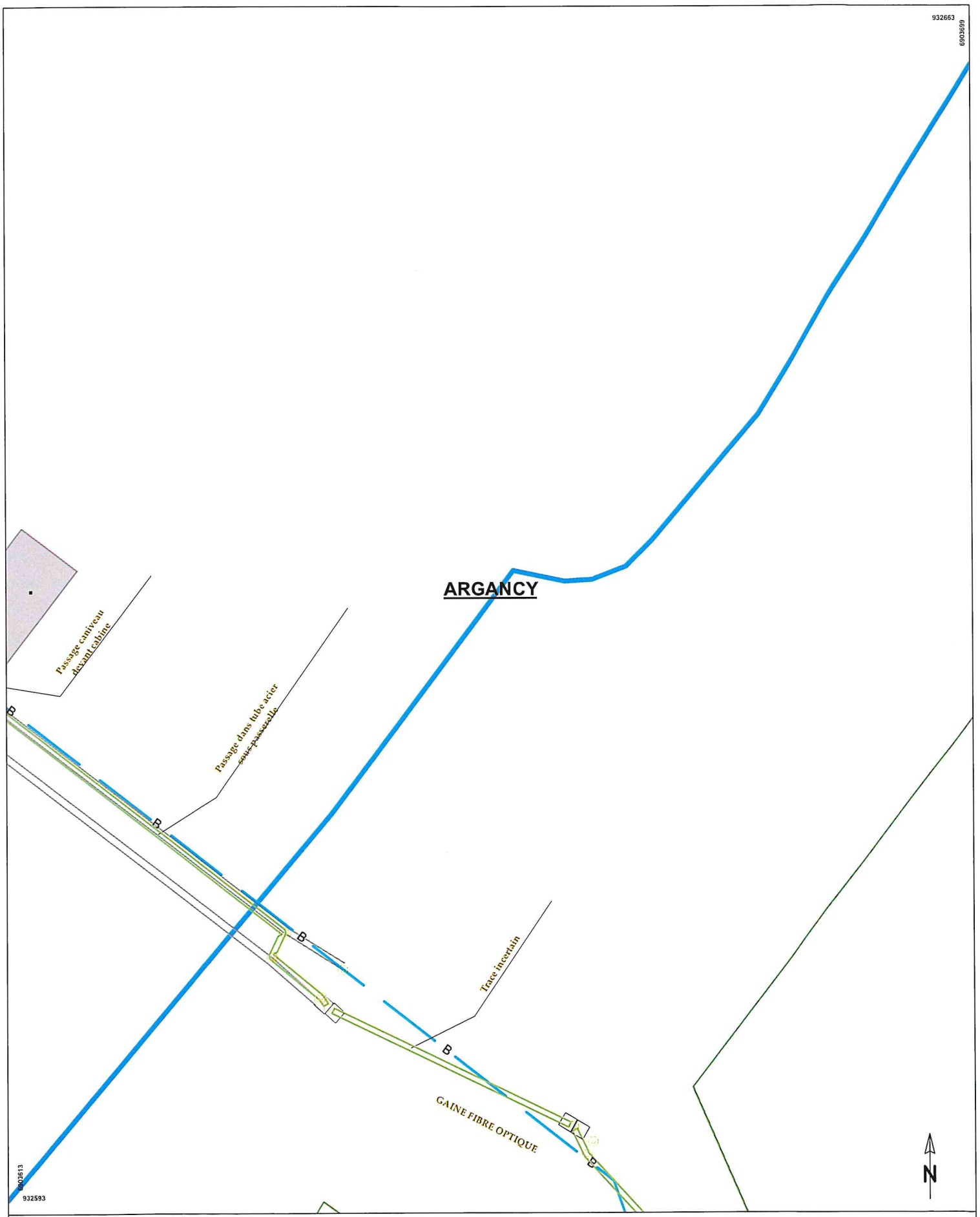

10,5 m

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

réséda
2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:54	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 12	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

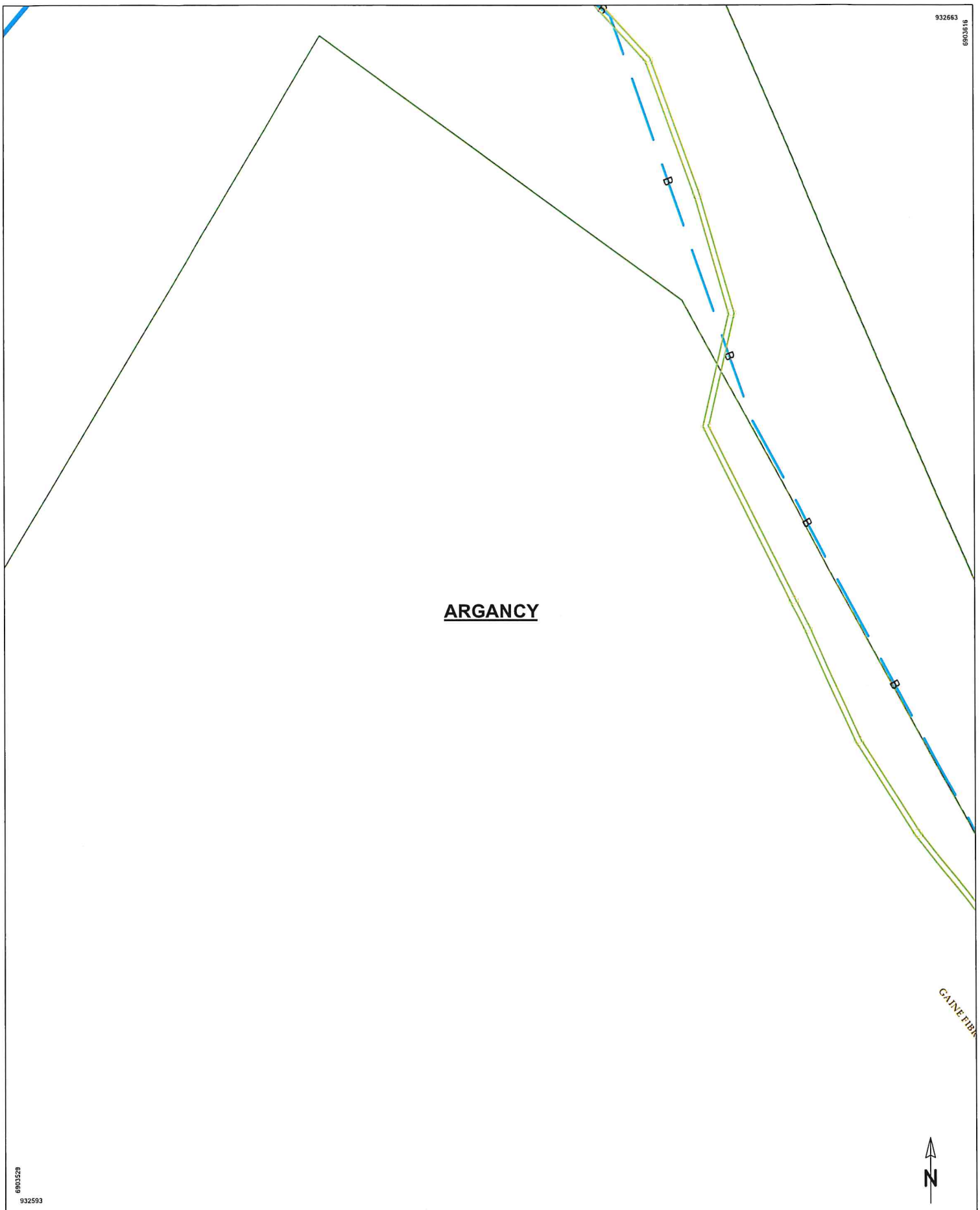

10,5 m

Pour permettre la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et comprendre un plan réséda », sur www.reseda.fr/documents/legende_dtdict_elec ou en scannant le code ci contre.

Le tracé des réseaux n'est pas à l'échelle.

L'utilisation de ce plan pour tout autre chantier que le chantier précité est interdite sans accord préalable de réséda.
Les classes de précision sont garanties uniquement par la valeur des cotes ou les coordonnées des points levés.
Implantation des réseaux par rapport au fond de plan fournie à titre indicatif, sans engager la responsabilité de réséda.

réséda

2 Bis Rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 1
Nr. téléphone : 03 87 34 45 45
Nr. FAX : 3 87 31 45 60
Nr. dépannage : 09 69 36 35 10

Heure: 14:54	A4V
Date: 15.07.2024	Échelle: 1:350
Nr Feuille: 16	
Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

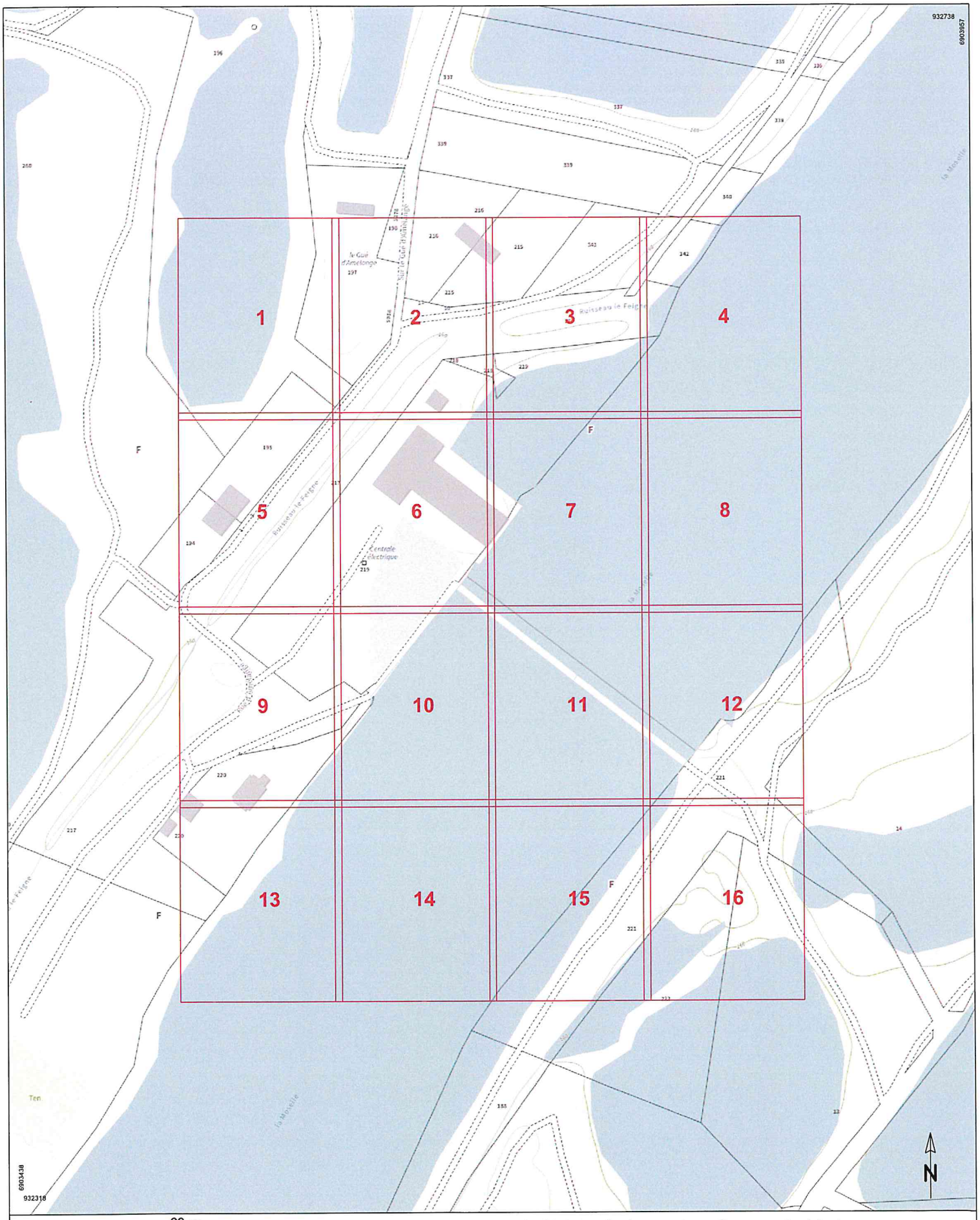

63 m

Veuillez consulter le plan détaillé de localisation pour le positionnement précis des ouvrages.
Tous les ouvrages ne sont pas forcément représentés sur le plan d'ensemble.
Seuls les folios contenant des ouvrages font l'objet d'un plan détaillé.

Limite folio plan détaillé

Plan de situation	Heure: 14:53	A4V
	Date: 15.07.2024	Échelle: 1:2.100
	Nr Téléconsultation: 2024070801167TKK	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

☑ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : Valentin Mickaël
Complément / Service :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : 169 rue de Newcastle
Code Postal / Commune : 54000 Nancy
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 20240708011677TKK
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : Valentin Mickaël
Date de réception de la déclaration : 08 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : Argancy
Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Rives de Moselle (TF)
Personne à contacter : dict.assistance@fr.groupe-nat.com
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 62152
Code Postal / Commune : 59810 LESQUIN
Tél. : 0359521913 Fax :

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☑ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☑ Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	TELECOMMUN	200	__/__/__	☐	___ cm	
			__/__/__	☐	___ cm	

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : __/__/__ à __h__
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : __/__/__)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Communications électroniques.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.7.6 du fascicule 2
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ◉ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0387517702
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Groupe-NAT
Désignation du service : DICT Assistance
Tél. : 0359521913

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DICT Assistance pour Rives de Moselle
Signature : ✓ Dict Assistance
Date : 08 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

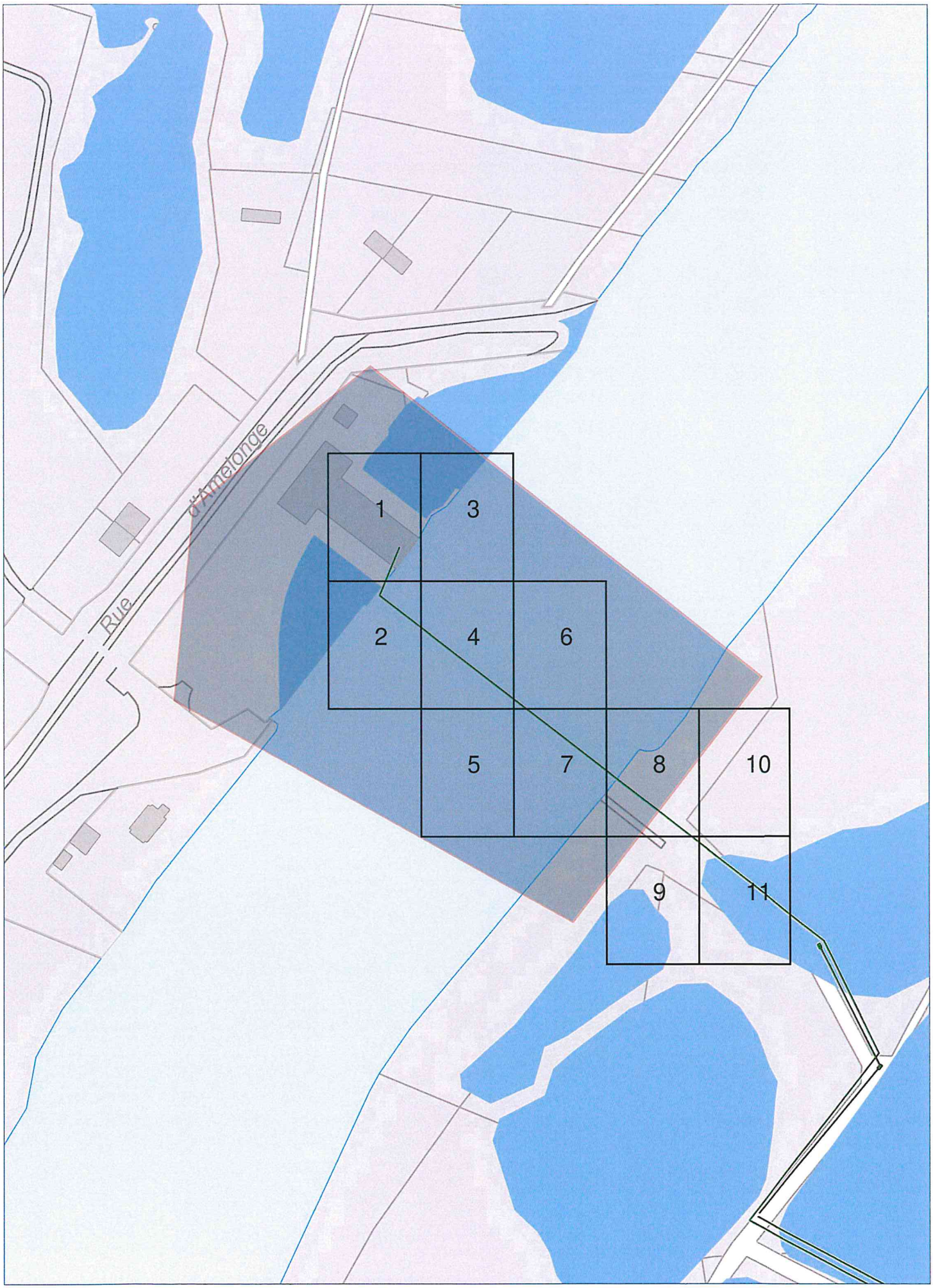

RIVES DE MOSELLE

PLAN D'ASSEMBLAGE
Format : A4
1/5.88 m

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Version	202211
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	Catégorie	TL
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			N° en cas d'endommagement : 0387517702			
Légende du plan en annexe							

Survey & GROUPE NAT

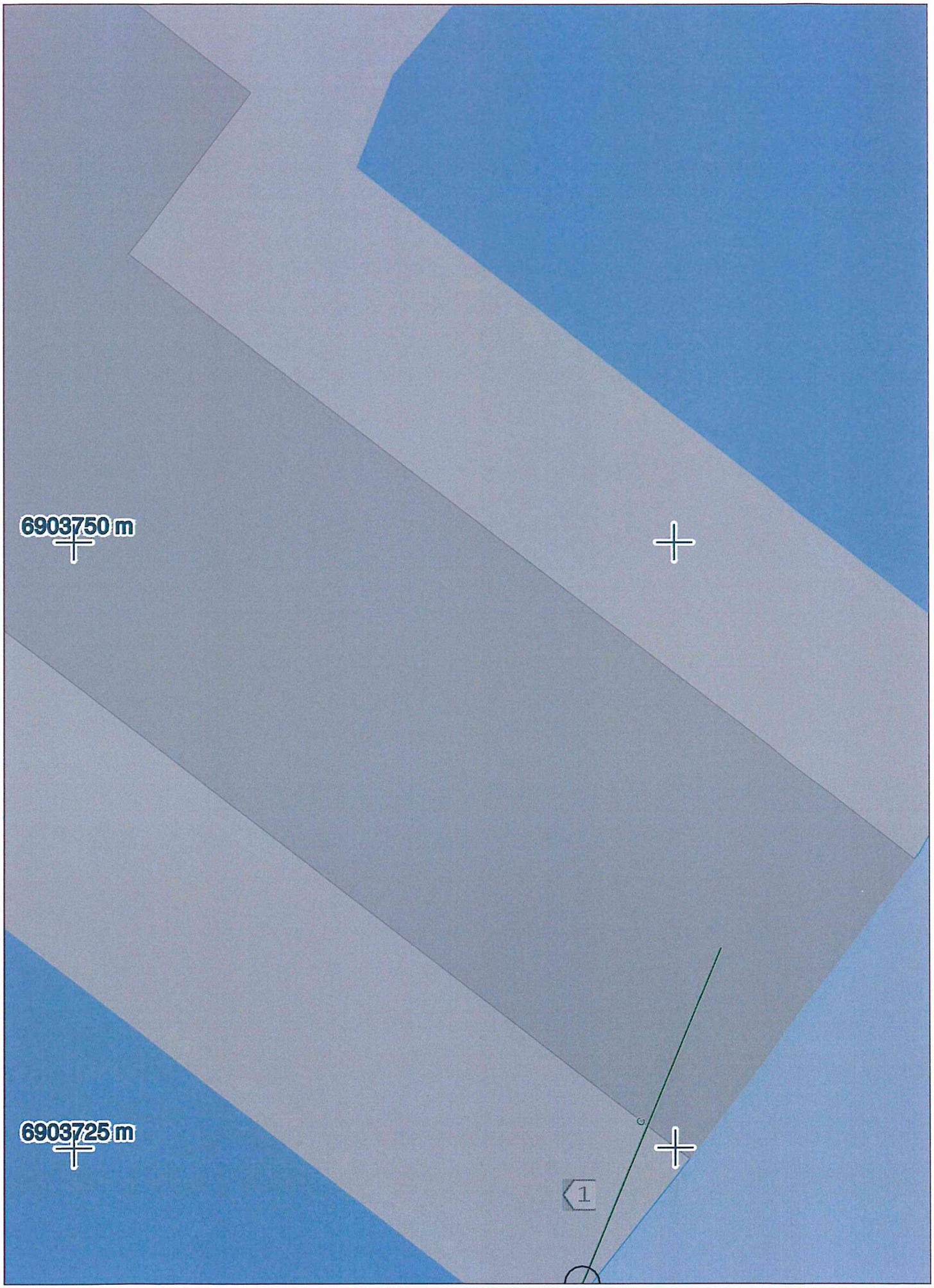

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 1/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	20240708011 67TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932521.1	6903719.4
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200 0 1 2m		2	932521.1	6903719.4
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903540.98

Survey
& GROUPE NAT

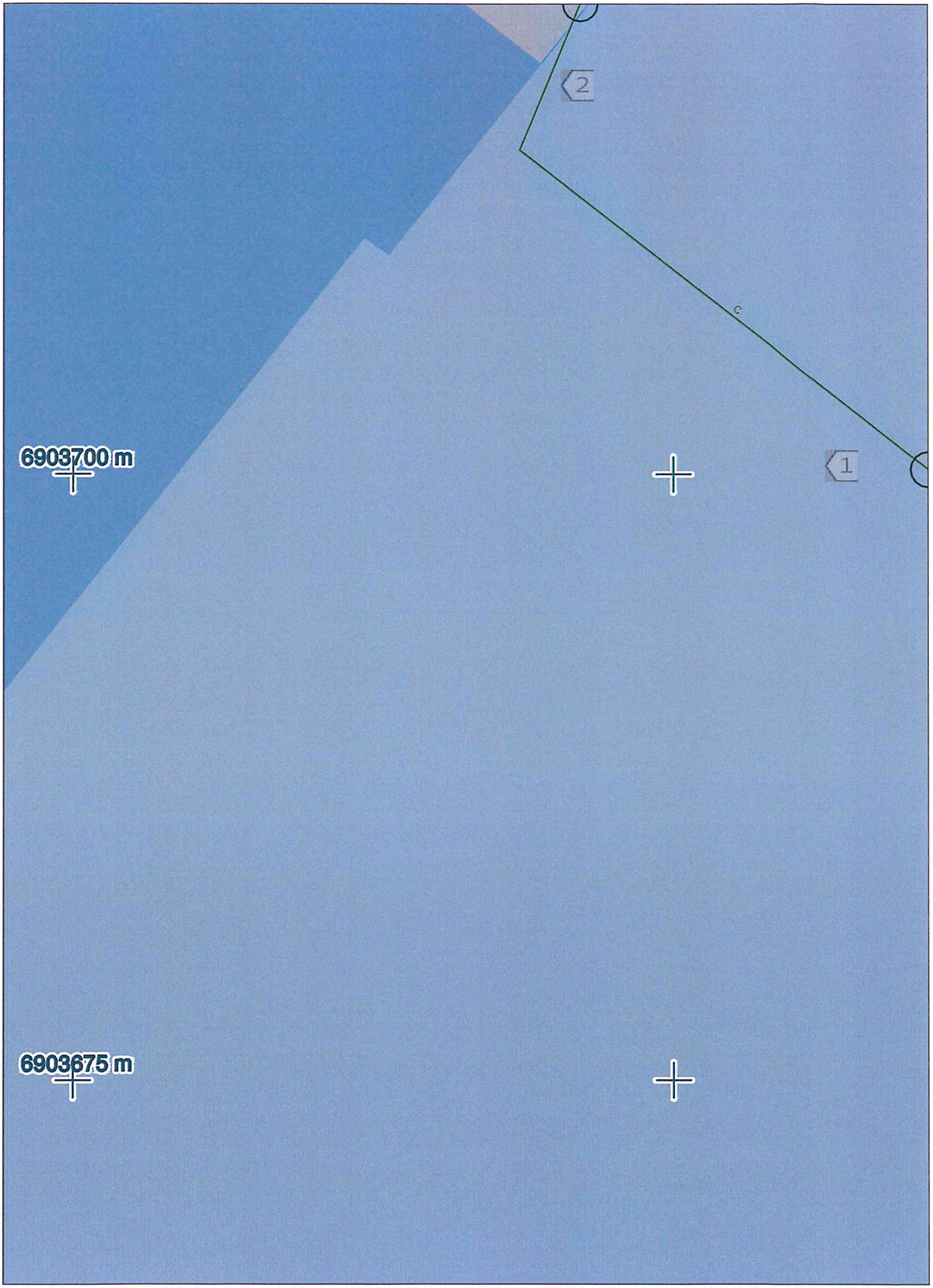

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 2/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2024070801157TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère	
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932535.7	6903700.21
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200 0 1 2m		2	932521.1	6903719.4
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale de TRUFIL
&GROUPENAT

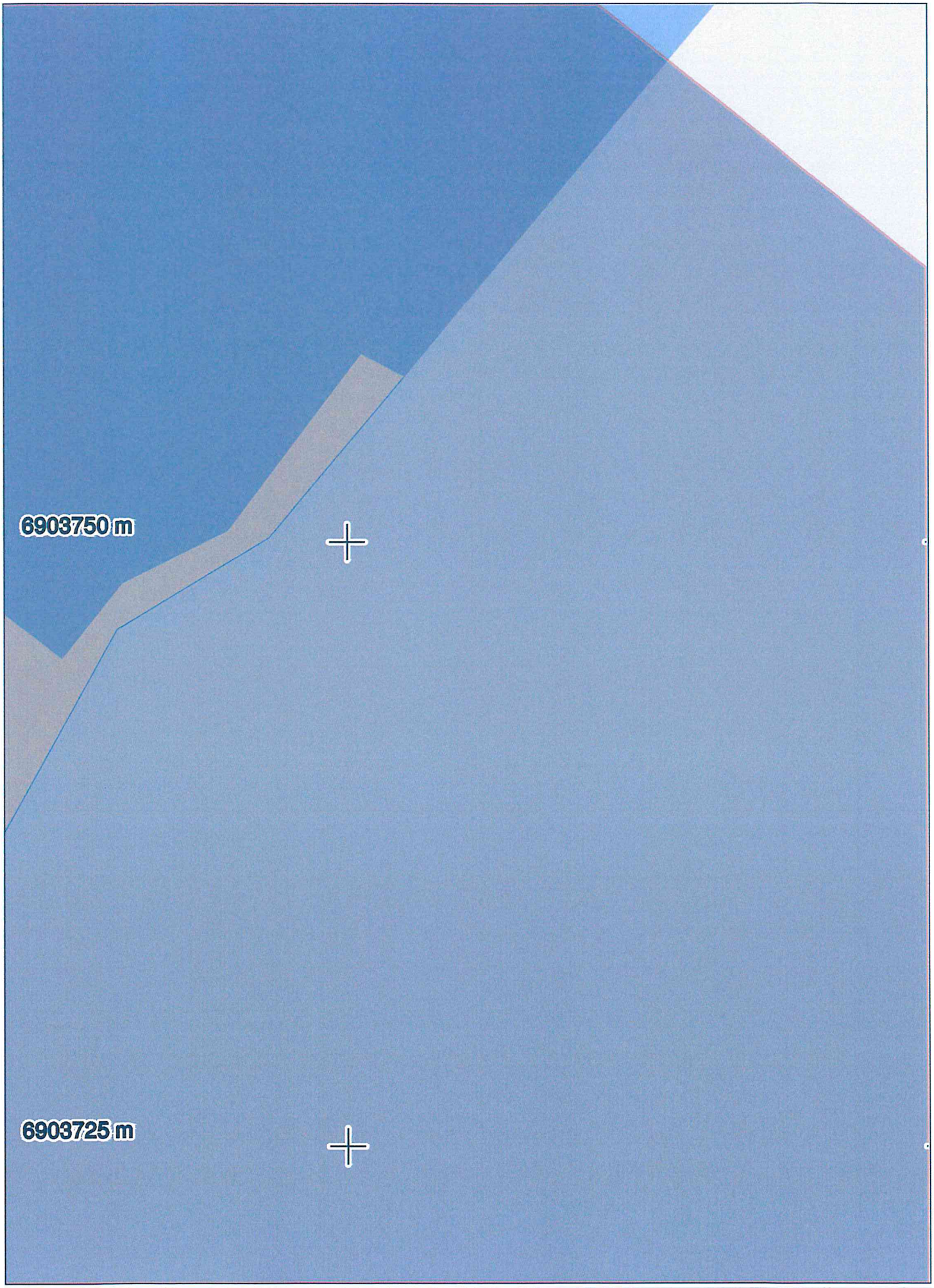

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 3/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère	
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1 932521.1	6903719.4
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200 0 1 2m		2 932521.1	6903719.4
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3 932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale de TELIS
&GROUPE NAT

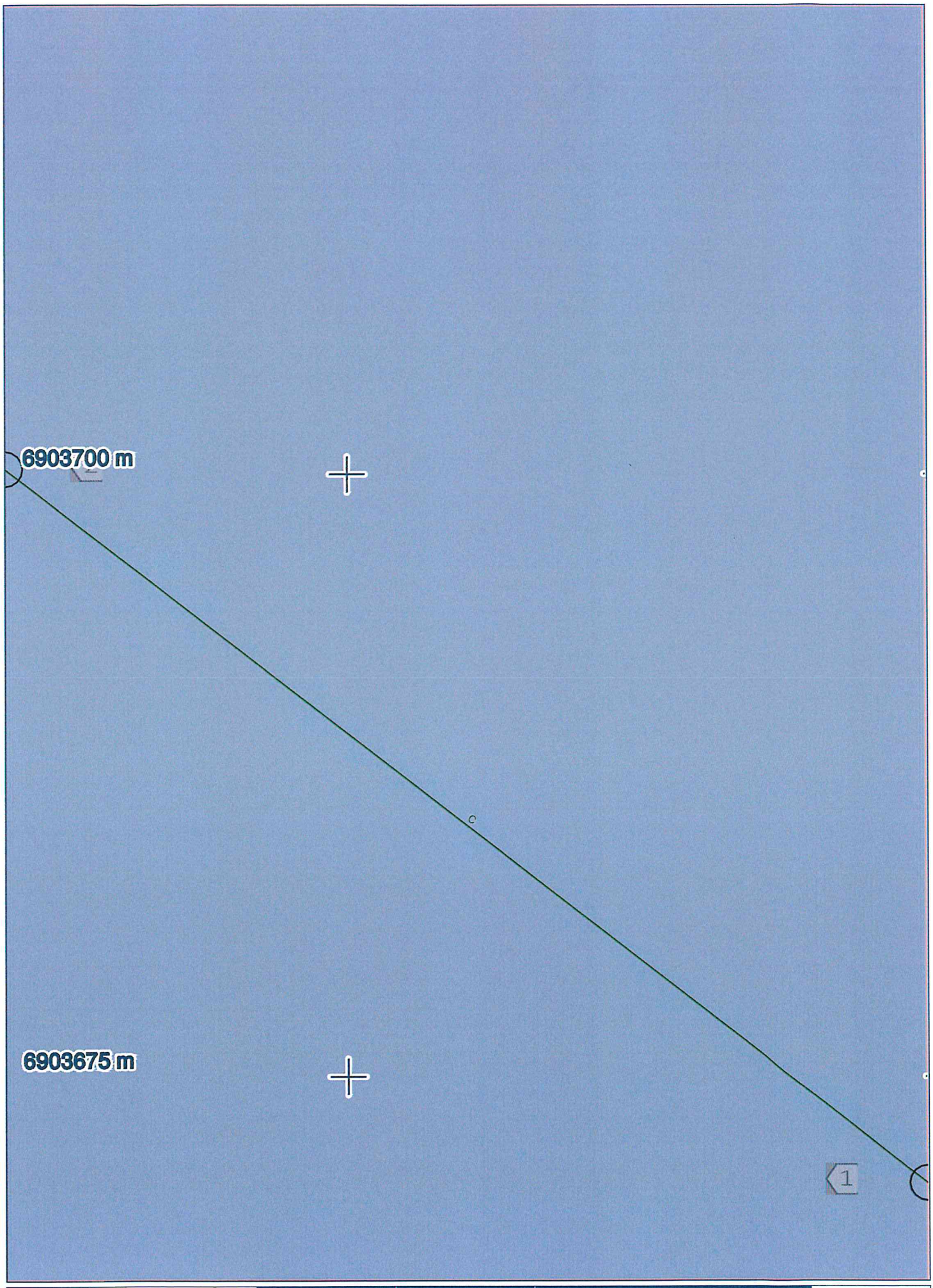

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 4/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère	
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1 932574.3	6903670.6
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200 0 1 2m		2 932535.7	6903700.21
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3 932612.9	6903640.98

Survey
& GROUPE NAT

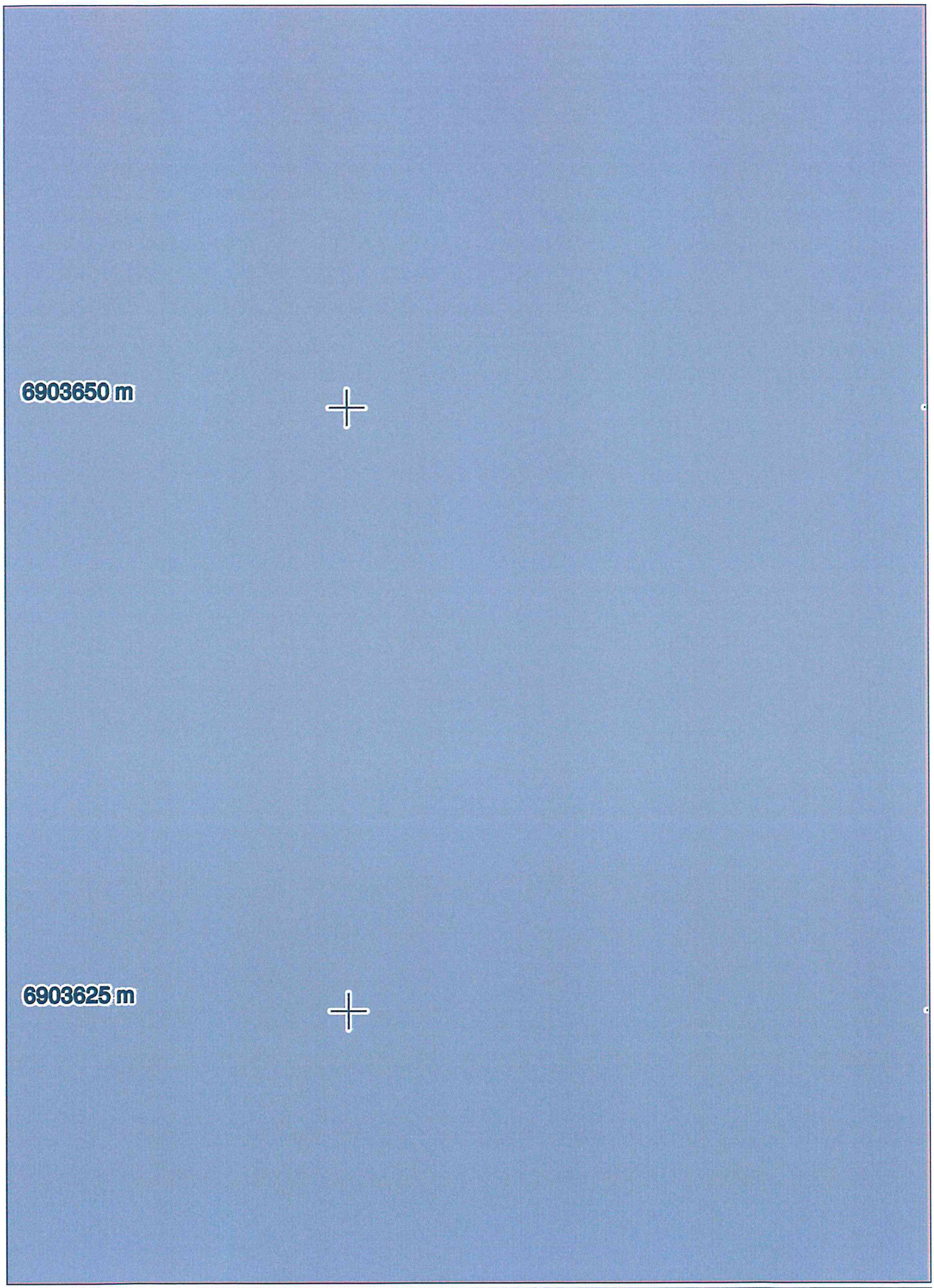

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 5/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932521.1	6903719.4
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200 0 1 2m		2	932521.1	6903719.4
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale de TILAPE
&GROUPENAT

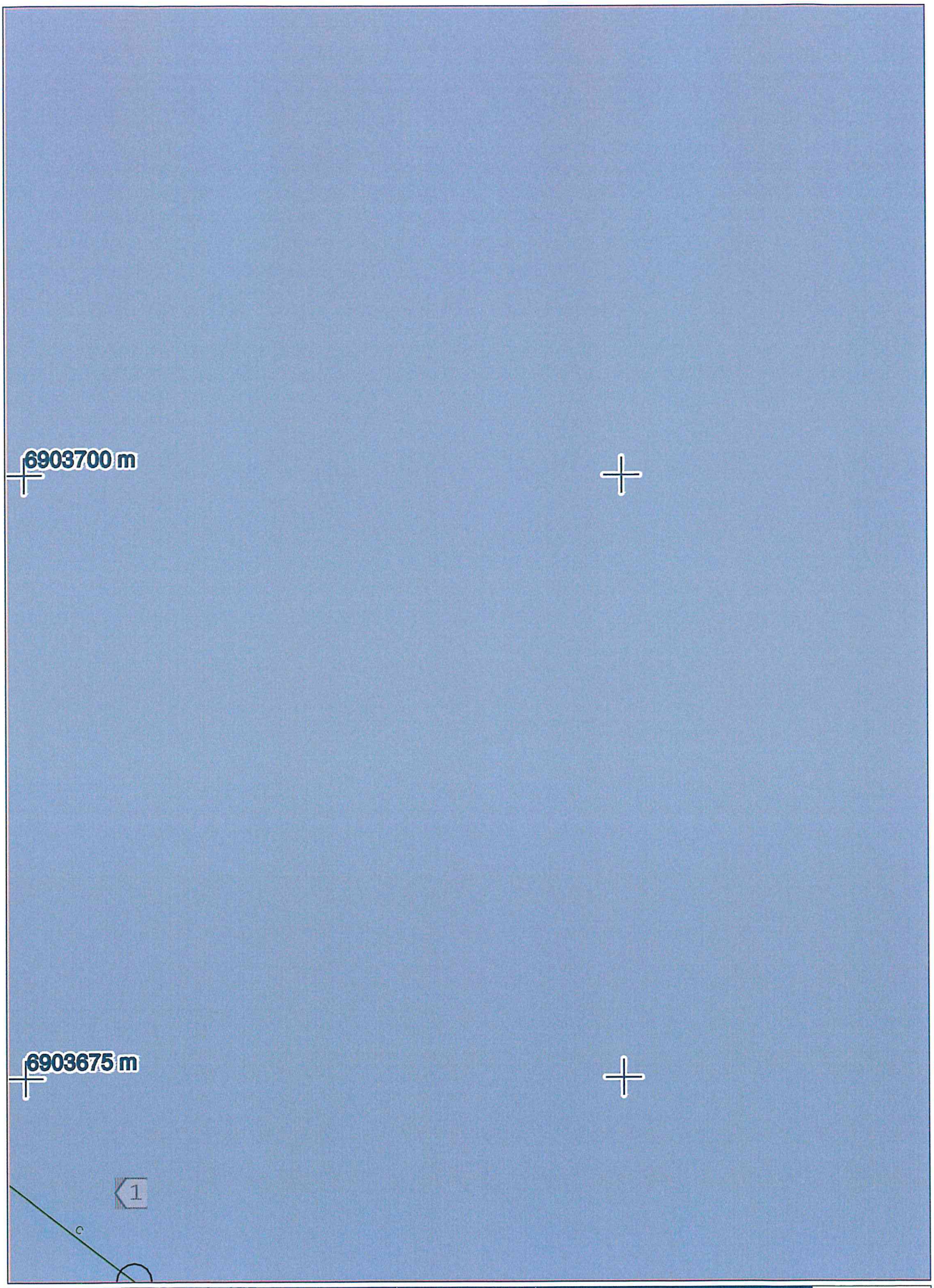

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 6/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932579.51	6903666.6
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200	0 1 2 m	2	932521.1	6903719.4
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale de TEAPE
&GROUPENAT

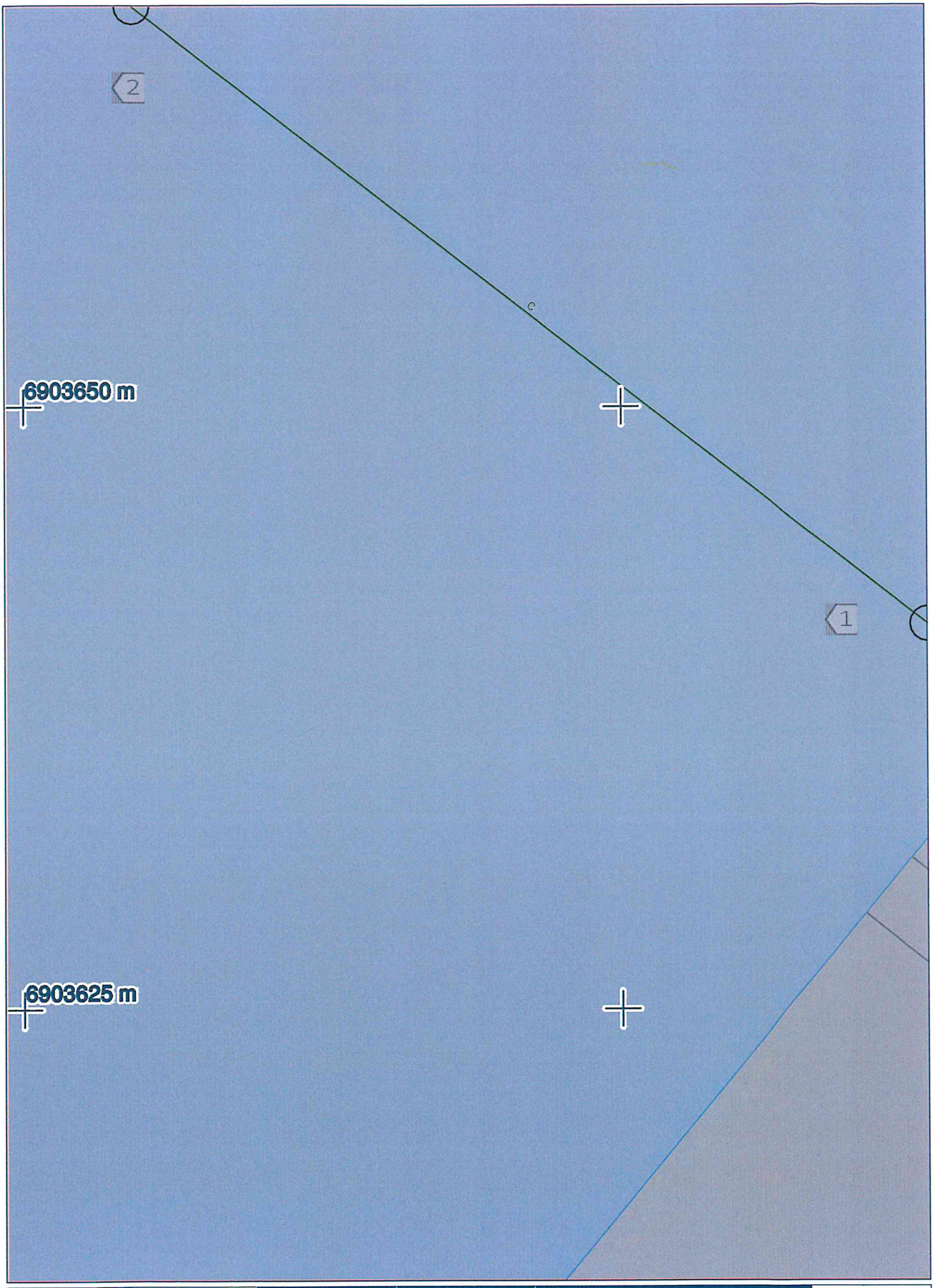

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 7/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932612.9	6903640.98
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:250 0 1 2m		2	932579.51	6903666.6
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale de TRAPIL
& GROUPE NAT

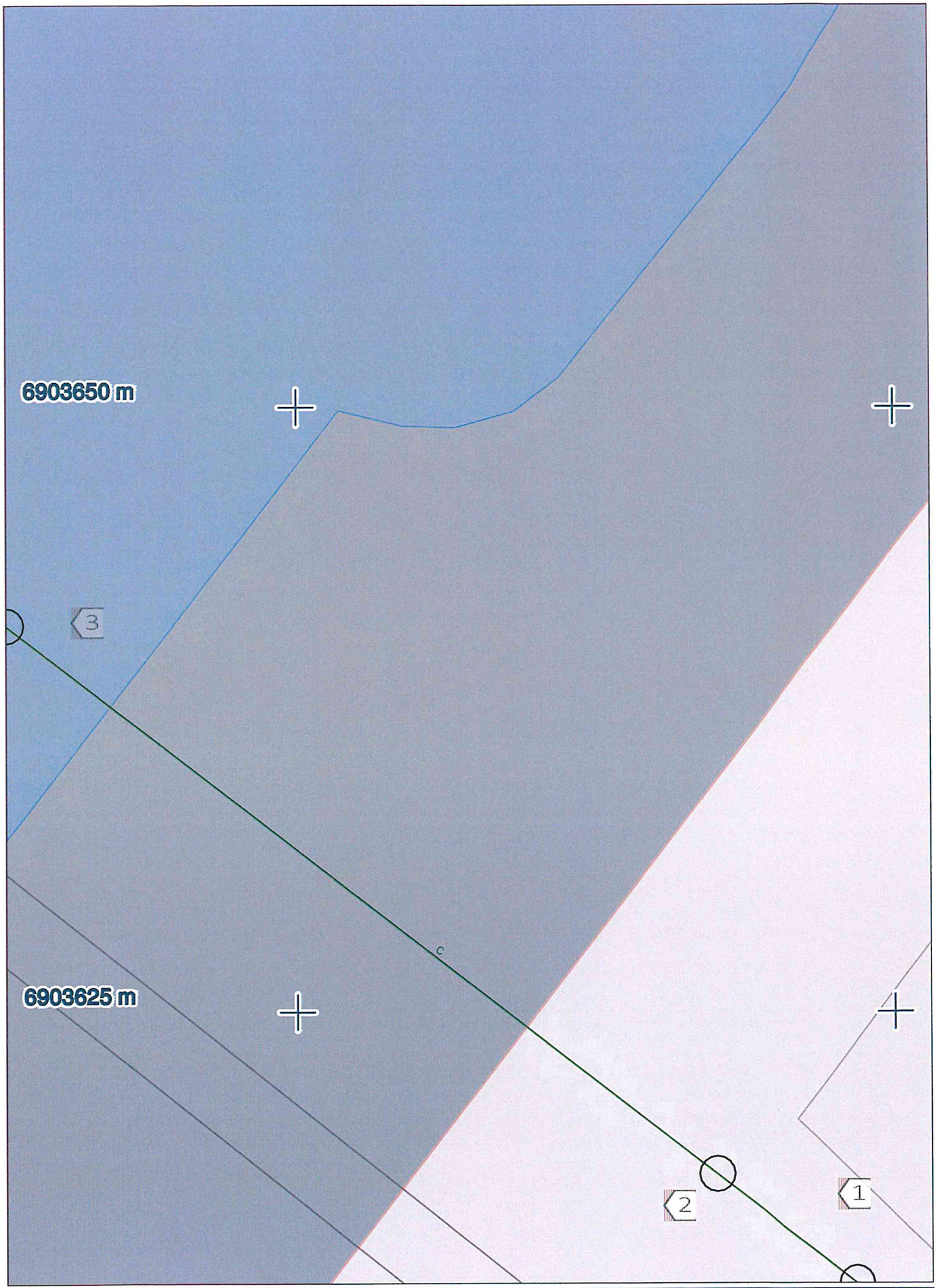

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 8/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	20240708011 67TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	*Rives de Moselle* (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932648.32	6903613.8
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200	0 1 2m	2	932642.45	6903618.3
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale du TRAPIL
& GROUPE NAT

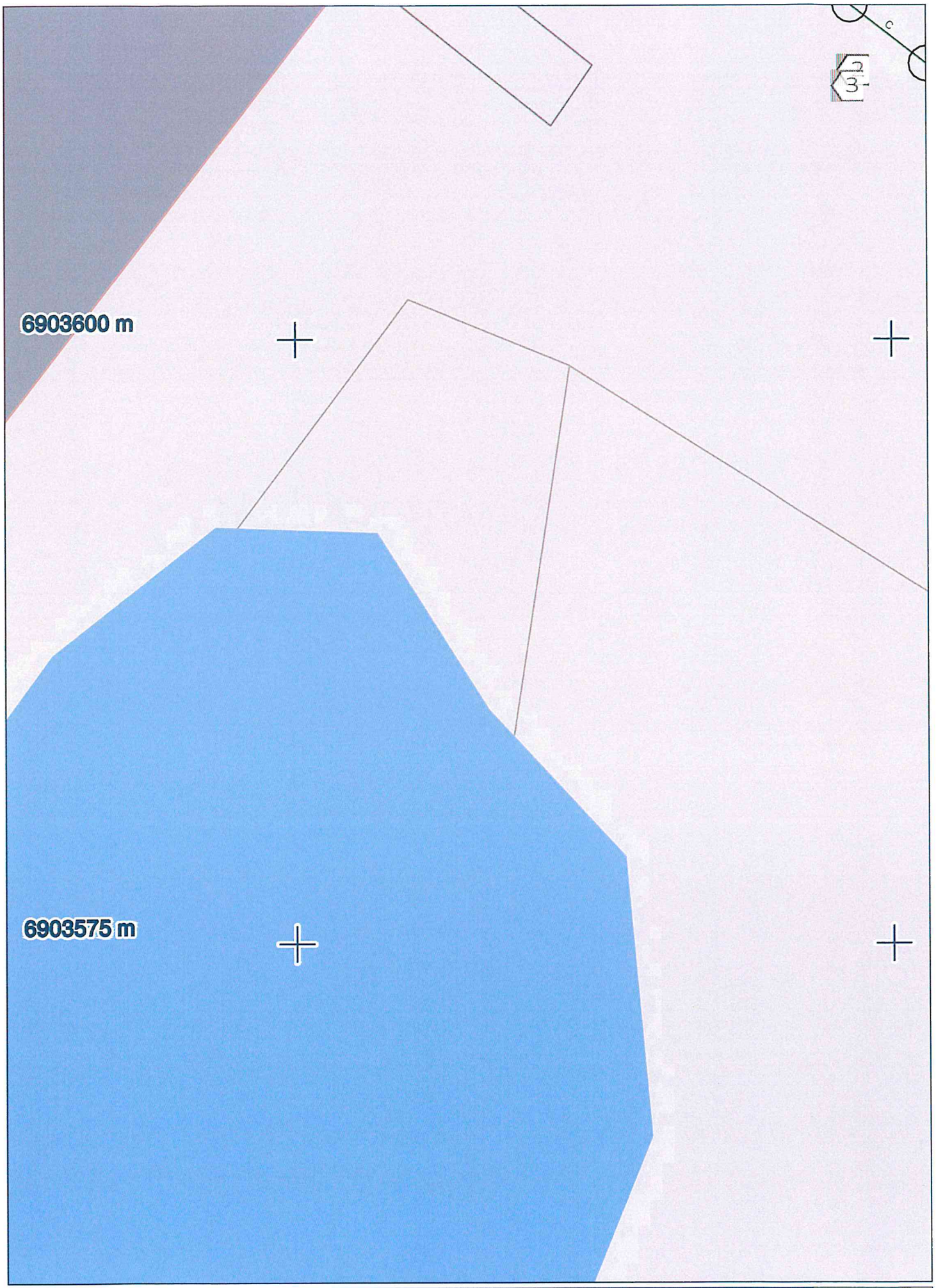

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 9/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	20240708011167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932651.5	6903611.36
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200	0 1 2m	2	932651.5	6903611.36
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932648.32	6903613.8

Survey
Une filiale de TSAPE
&GROUPENAT

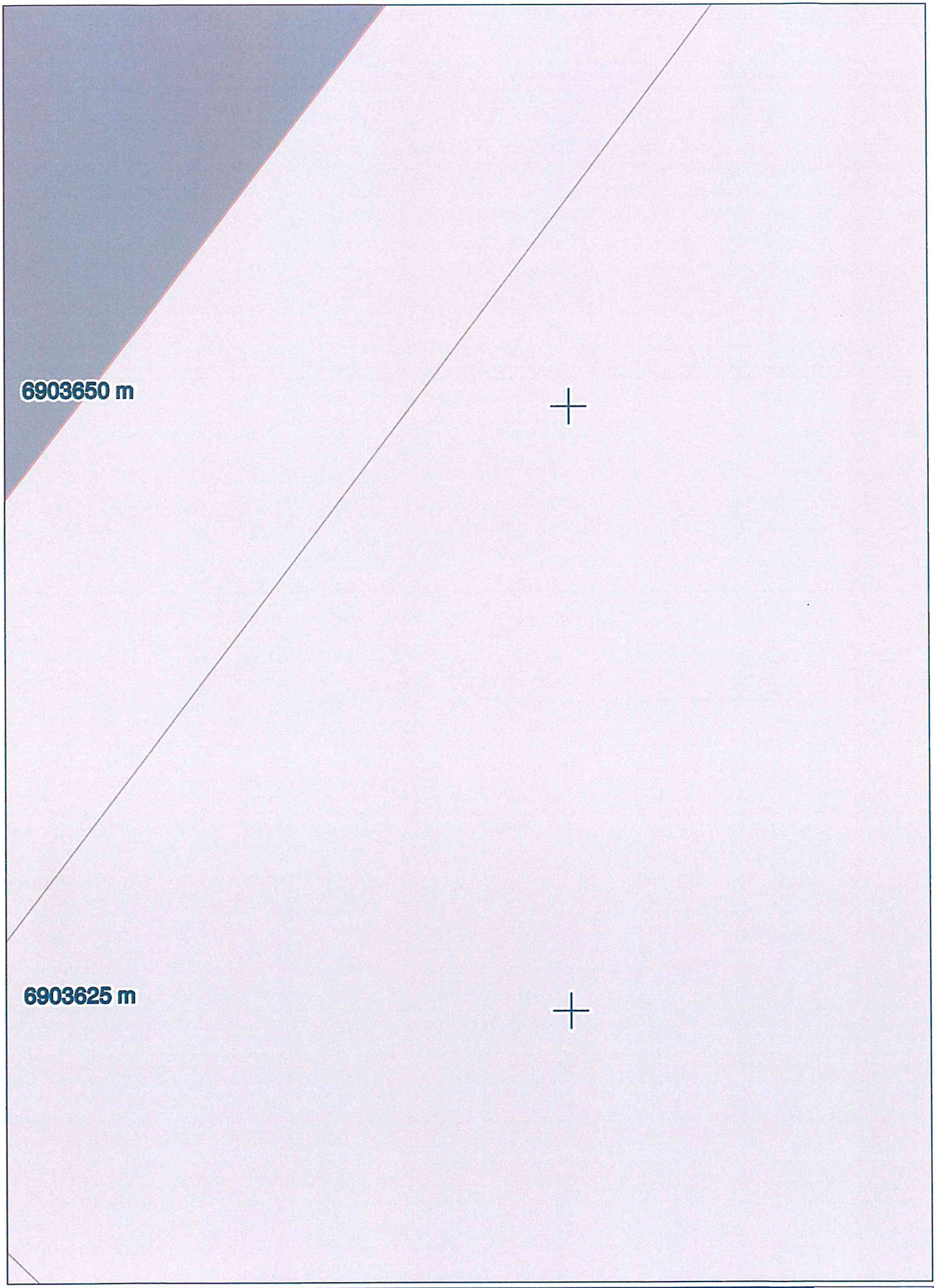

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 10/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932521.1	6903719.4
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200	0 1 2m	2	932521.1	6903719.4
Réseaux en classes C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932612.9	6903640.98

Survey
Une filiale de TEAM
&GROUPE NAT

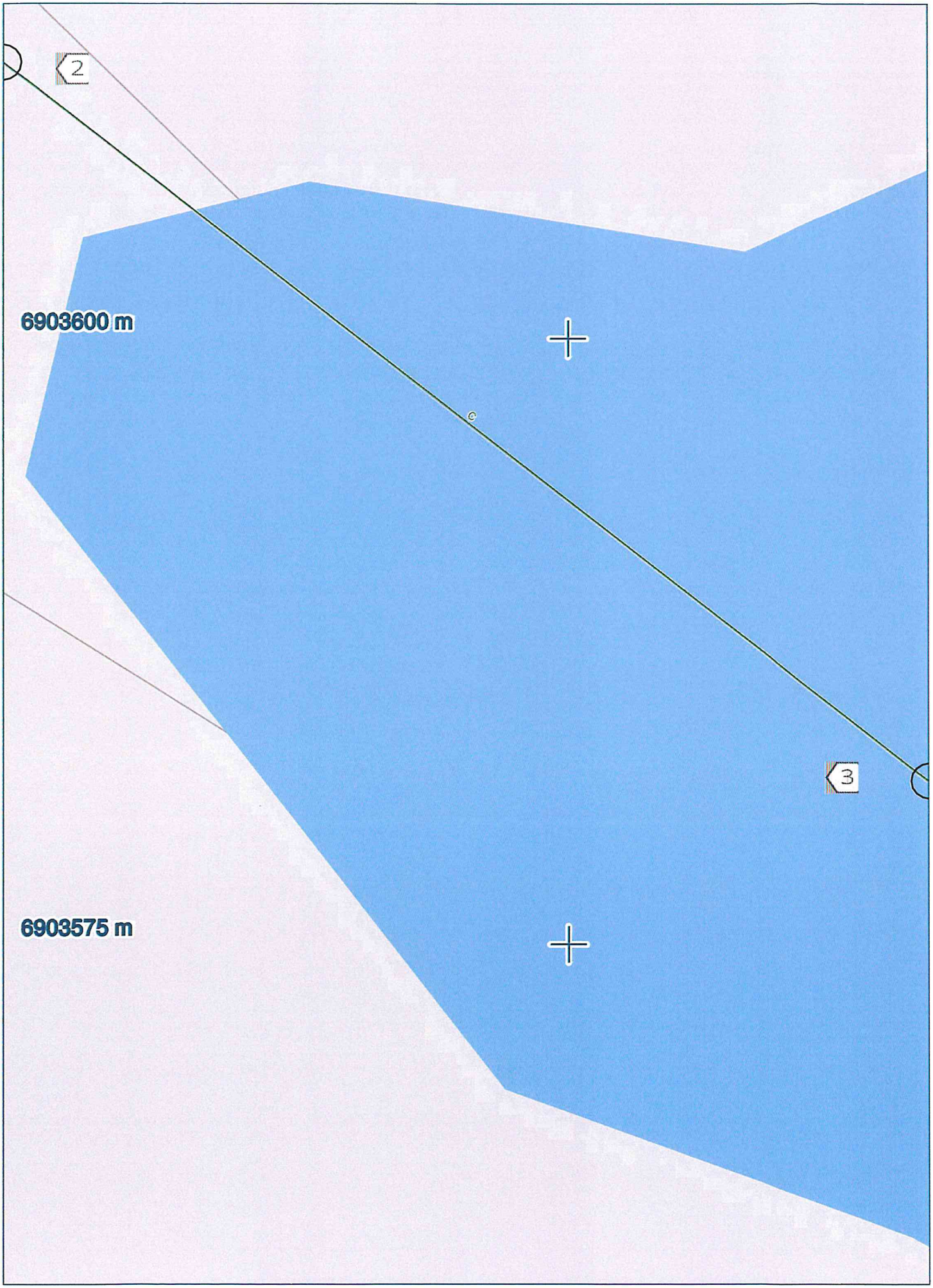

RIVES DE MOSELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Folio N° 11/11

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2024070801167TKK	Ville	Argancy	Edition	08/07/2024	Points de repère		
Exploitant	Rives de Moselle (TE)	Rue		Projection	Lambert-93	1	932690.1	6903581.74
Ouvrage	TELECOMMUNICATION			1:200	0 1 2m	2	932651.5	6903611.36
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0387517702		3	932690.1	6903581.74

Survey
Une filiale de TRAPIL
& GROUPE NAT

NOTICE D'INFORMATIONS, PRESCRIPTIONS ET LEGENDE RESEAU DE TELECOMMUNICATION – CC RIVES DE MOSELLE

Survey
Une filiale de TRAPIL

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A, B ou C — Réseau de télécommunication en classe A
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan

Réseau de télécommunication en classe B

Réseau de télécommunication en classe C

Point de position des réseaux levés

Fond de plan DGFIP

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi

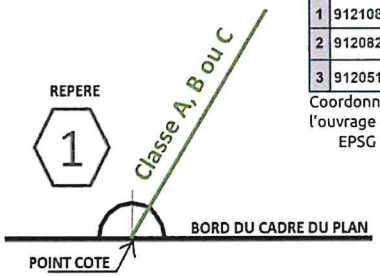

Points de repère		
1	912108.97	6451058.35
2	912082.64	6450943.65
3	912051.0	6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

CONTACT

EN CAS D'URGENCE / ENDOMMAGEMENT :

Veuillez contacter immédiatement le **03.87.51.77.02**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux ouvrages de « télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.

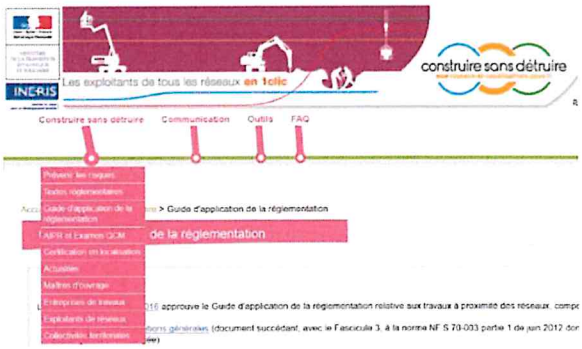

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire :

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains *(voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation).*

Objectifs de compactage et préconisations techniques - VRD

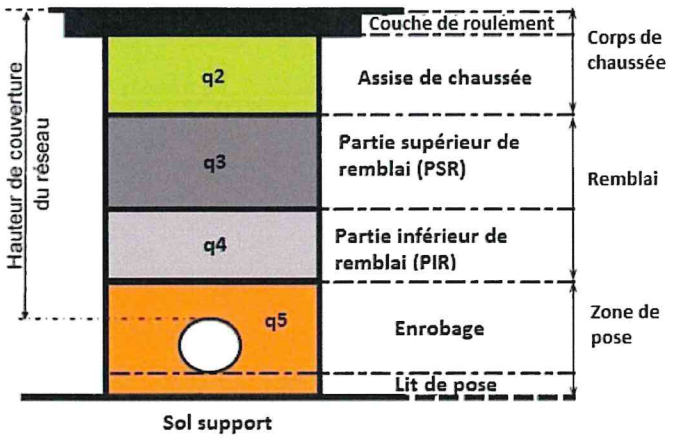

2

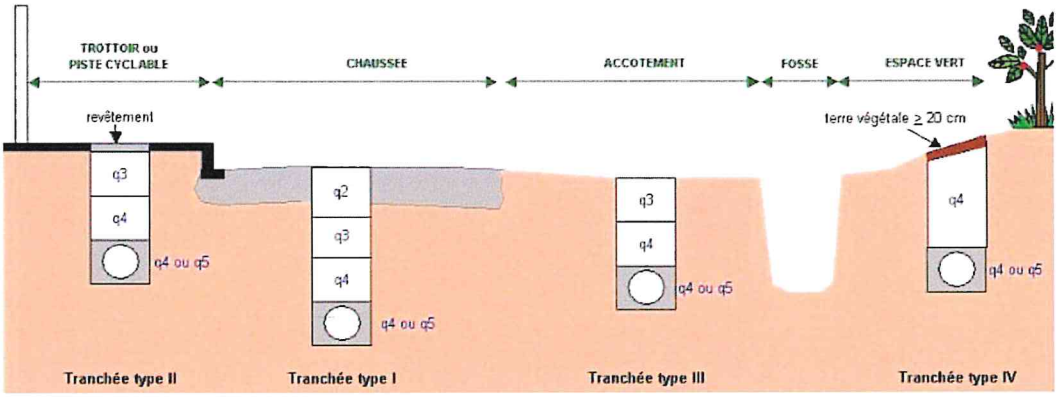

Les objectifs de compactages sont divisés en 5 classes : Q1, Q2, Q3, Q4, Q5.

En tranchée, l'objectif Q1 n'est pas réalisable du fait de l'emploi de petits matériels de compactage.

On note dans la suite :

- ρdm : Densité moyenne
- ρdfc : Densité en fond de couche à 8 cm du fond.

Objectif Q2 : Pour les couches d'assise de chaussée

- Opn : Optimum Proctor densité sèche
- ρdm : 98.5 % de l'OPN
- ρdfc : 96.0 % de l'OPN

Objectif Q3 : Pour la PSR.

- ρdm : 97.0 % de l'OPN
- ρdfc : 95.0 % de l'OPN

Objectif Q4 : Pour la PIR ou PSR non circulée.

- ρdm : 95.0 % de l'OPN
- ρdfc : 92.0 % de l'OPN

Objectif Q5 : Pour la zone d'enrobage des canalisations

- ρdm : 90.0 % de l'OPN
- ρdfc : 87.0 % de l'OPN

Partie Enrobés

- Voirie : Béton bitumineux 0/10 dosé à 120kg/m²
- Trottoir : Béton bitumineux 0/6 dosé à 100kg/m²

Partie Structures

- Préconisations d'enrobage des canalisations en sable concassage 0/4
- Structure de chaussée en grave non traitée GNT : 0/20 - 0/31.5 - 0/50
- Objectif de compactage suivant classification GTR
- Grillage avertisseur obligatoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Valentin Mickaël
Complément / Service :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : 169 rue de Newcastle
Code Postal / Commune : 54000 Nancy
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2024070801167TKK
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : Valentin Mickaël
Date de réception de la déclaration : 08 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : Argancy
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE METZ
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0387668914 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL TL EA *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : DE LAZZER Xavier Tél. : 0630510817

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0685931721

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : HAUMESSER David
Désignation du service : VNF Agence de METZ
Tél. : 0630510821

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BORTOT Catherine
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 11 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.